



**Conseil de Direction  
Soixante-troisième Session**

**GC/63/7  
10/04/2021**

*Lyon 17–18 mai 2021  
Par téléconférence*

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL,  
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
ET ETATS FINANCIERS VERIFIES**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

## SOMMAIRE

<b>RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE .....</b>	<b>3</b>
INTRODUCTION.....	3
POINTS FINANCIERS MARQUANTS .....	3
<b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....</b>	<b>8</b>
<b>DECLARATION RELATIVE AU CONTROLE INTERNE .....</b>	<b>13</b>
<b>CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS .....</b>	<b>19</b>
<b>ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>20</b>
ETAT I – Etat de la situation financière.....	20
ETAT II – Etat de la performance financière .....	21
ETAT III – Etat des variations de l’actif net/la situation nette .....	22
ETAT IV – Tableau des flux de trésorerie.....	23
ETAT V – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels .....	24
<b>NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>25</b>
Note 1: Entité présentant les états financiers .....	25
Note 2: Base de préparation et de présentation .....	25
Note 3: Principales méthodes comptables .....	27
Note 4: Actifs.....	37
Note 5: Passifs.....	40
Note 6: Actifs nets/situation nette .....	49
Note 7: Produits.....	51
Note 8: Charges.....	54
Note 9: Rapprochement des chiffres clefs des Etats I et IV .....	57
Note 10: Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels.....	58
Note 11: Informations relatives aux parties liées et aux principaux dirigeants .....	58
Note 12: Montants passés en perte et versements à titre gracieux .....	59
Note 13: Evénements postérieurs à la date d’établissement du rapport.....	59
Note 14: Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels.....	59
TABLEAU 1 – Etat de la performance financière par fonds principaux .....	60
TABLEAU 2 – Etat de la performance financière par autres fonds .....	61
TABLEAU 3 – Etat du recouvrement des contributions des Etats participants.....	62

## RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE

### INTRODUCTION

1. Les états financiers annuels du Centre pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont présentés conformément aux dispositions du paragraphe 6.1 de l'Article VI du Règlement financier du CIRC. Les états financiers et les notes afférentes aux états financiers du Centre ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), assurant ainsi une plus grande transparence, une plus grande cohérence, une meilleure comparabilité et une meilleure fiabilité des informations financières, ainsi que des normes plus élevées en matière de communication de l'information financière.
2. Ce rapport financier inclut la Déclaration relative au contrôle interne qui donne une assurance spécifique sur l'efficacité du contrôle interne au CIRC.
3. Les éléments statutaires de ce rapport ont été audités par le Commissaire aux comptes, en l'occurrence le Bureau du Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde. Le Rapport du Commissaire aux comptes ainsi que son opinion sans réserve sur les états financiers sont inclus dans ce rapport, conformément au paragraphe 6.2 de l'Article VI du Règlement financier du CIRC.

### POINTS FINANCIERS MARQUANTS

4. La principale source de financement du CIRC provient des contributions statutaires de la part des Etats participants, suivie des contributions volontaires. En 2020, 73% des activités du CIRC ont été financées par ces deux sources de financement. Le reste a été financé par le Fonds spécial du Conseil de Direction et par le Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme.
5. L'actif net/la situation nette du Centre au 31 décembre 2020 présentait un solde négatif de 57,58 millions d'euros, soit une baisse de 16,94 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Le solde négatif était dû à une augmentation significative des passifs non-inscrits au budget liés aux avantages du personnel, notamment après cessation de service (ASHI). Cette augmentation est largement due à une diminution continue du taux d'actualisation appliqué à l'évaluation ASHI.
6. Dans l'ensemble, comme le montre l'Etat de la performance financière, le solde total des dépenses excède le solde total des produits comptabilisés en 2020, présentant un déficit de 5,06 millions d'euros, dont 7,54 millions d'euros sont liés aux passifs ASHI non-inscrits au budget (11,58 millions d'euros de coût des services non-inscrits au budget comptabilisés en charges de personnel et partiellement compensés par le gain de change net). En excluant ces charges, le Centre aurait présenté un surplus sur l'exercice.
7. Les autres charges non liées aux charges de personnel ont diminué de 4,58 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, reflétant l'impact de la pandémie de COVID-19. Plusieurs activités ont dû être repoussées ou retardées alors que certaines ont dû être adaptées, comme par exemple les réunions/formations dispensées en ligne et non en présentiel.

8. Bien que l'Etat de la performance financière du Centre présente un déficit, les flux de trésorerie du Centre restent à un niveau similaire à l'exercice précédent avec un solde de 34,68 millions d'euros.

### Budget ordinaire et utilisation budgétaire

9. Le budget ordinaire 2020–2021, approuvé par le Conseil de Direction en mai 2019 pour un montant de 44,15 millions d'euros, a été financé en totalité par les contributions statutaires des Etats participants, dont 21,87 millions d'euros ont été alloués pour 2020 et 22,28 millions d'euros pour 2021.
10. Au 31 décembre 2020, le recouvrement des contributions statutaires 2020 est de 80,24%, comme le montre le Tableau 3.
11. Un solde de fonds d'un montant de 0,31 million d'euros provenant du budget de l'exercice biennal 2018–2019 a été reporté en 2020. Ce solde de fonds a été totalement engagé pour une livraison en 2020. Toutefois, seulement 0,19 million d'euros a été liquidé. Le solde non utilisé de 0,12 million d'euros a été crédité au Fonds spécial du Conseil de Direction en accord avec l'Article V, paragraphe 5.5, du Règlement financier du CIRC.
12. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le total des charges et dépenses d'investissement imputé au budget ordinaire s'est élevé à 18,89 millions d'euros. En fin d'exercice, le solde net s'élève à 3 millions d'euros dont 0,44 million d'euros déjà engagé pour une livraison en 2021.
13. Le taux d'utilisation du budget, y compris les réservations pour 2020, est de 88,28%. La Figure 1 ci-après montre la ventilation des charges et réservations vis-à-vis des six Objectifs principaux, comparée au budget approuvé, présenté dans l'Etat V.

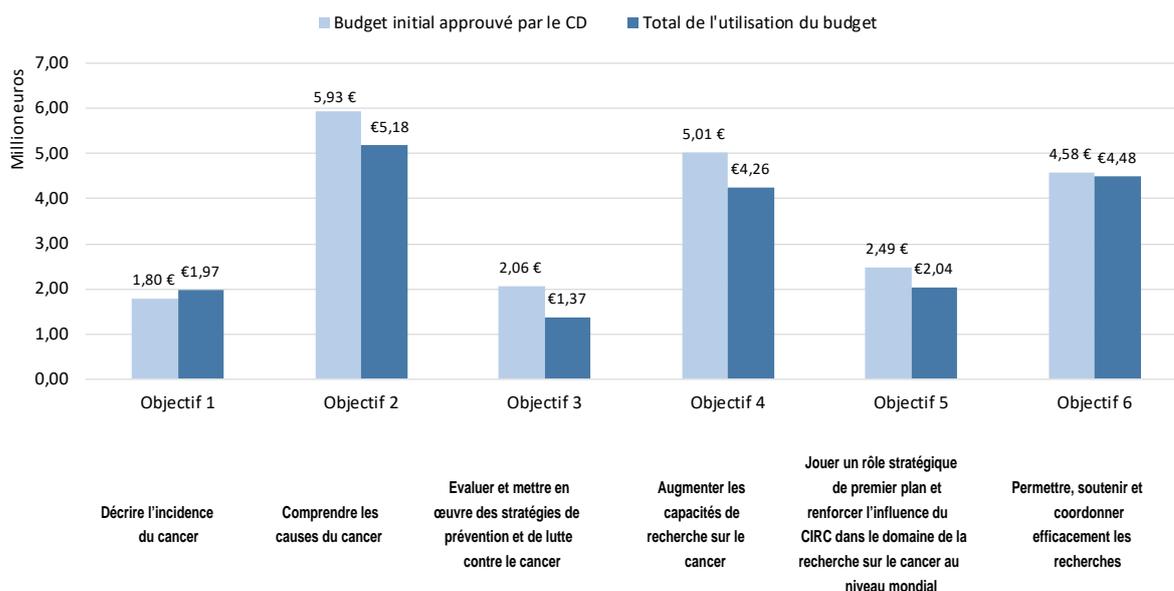


Figure 1 : Budget ordinaire approuvé et utilisation budgétaire réelle en 2020  
(chiffres présentés en million d'euros)

14. Conformément à l'autorisation du Conseil de Direction accordée *via* la Résolution GC/61/R5, paragraphe 5, la Directrice a approuvé les transferts de budget entre sections, durant l'exercice biennal, n'excédant pas 15% du budget de la section depuis laquelle le crédit a été transféré.
15. Le taux de change appliqué par le Conseil de Direction lorsqu'il a approuvé le budget de 2020–2021 était de 0,819€ pour un dollar US. Le taux de change moyen appliqué par les Nations Unies en 2020 s'est élevé à 0,881€ pour un dollar US. La dépréciation de la valeur de l'euro en 2020 a entraîné des coûts budgétaires d'un montant de 0,038 million d'euros. Le Centre a couvert ces coûts imprévus dus au réajustement monétaire *via* la réserve autorisée par la Résolution GC/61/R5, paragraphe 6, du Conseil de Direction.
16. Un budget total de 0,17 million d'euros a été affecté au titre de la Réserve du Directeur pour le développement en 2020, afin de financer de nouvelles initiatives et de poursuivre des études en cours qui nécessitaient des ressources complémentaires pour assurer leur bonne exécution. En raison de la pandémie, seulement 0,05 million d'euros de cette provision a été attribué en 2020 pour soutenir la communication liée au *World Cancer Report* (Objectif 4 – Augmenter les capacités de recherche sur le cancer). Le solde du fonds non utilisé a été reporté sur 2021.

### Compte des Contributions volontaires

17. Le Compte des Contributions volontaires comprend le Compte principal des Contributions volontaires (CVCA), les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié. Les contributions à objet spécifié sont expressément affectées par le donateur au financement de projets particuliers tandis que les contributions sans objet spécifié ne sont pas assorties de conditions.
18. Le compte CVCA a été créé en 2019 pour recevoir des fonds supplémentaires de la part des Etats participants afin de financer des activités centrales, « cœur de métier », du CIRC (Résolution GC/61/R5, paragraphe 9). Des contributions d'un montant de 0,117 million d'euros ont été reçues en 2019 et 2020 afin de compléter le budget ordinaire de l'exercice biennal 2020–2021 comme suit :

Australie (100 000 dollars australiens, reçu en 2019)	62 260€
Pays-Bas (reçu en 2020)	22 771€
Royaume Uni (reçu en 2020)	31 783€
Total	<u>116 814€</u>

19. La comptabilisation des produits de Contributions volontaires dépend des conditions fixées dans les contrats. Le total des produits du Compte des Contributions volontaires comptabilisés en 2020 s'élève à 15,21 millions d'euros, comme indiqué dans l'Etat II, dont 0,5% affectés aux contributions volontaires sans objet spécifié. Le document d'information GC/63/Inf.Doc. No.3 fournit des détails supplémentaires sur les Contributions volontaires.

## Dépenses

20. Le total des dépenses 2020 s'élève à 46,62 millions d'euros et, après imputation du gain de change net de 2,69 millions d'euros, le total net des dépenses s'élève à 43,92 millions d'euros, dont 43% sont imputées sur le budget ordinaire, 30% sur les contributions volontaires et les 27% restants sur d'autres fonds.
21. Environ 78% des dépenses 2020 sont rattachées au coût du personnel, 6% sont des coûts liés aux chercheurs en début de carrière et chercheurs extérieurs (ECVS), et la part restante de 16% correspond à des coûts d'activités.
22. Le principal coût d'activités est lié aux achats de biens et services et autres dépenses opérationnelles (4,18 millions d'euros), aux accords de recherche en collaboration (3,42 millions d'euros) et aux coûts d'investissements et stocks (0,76 million d'euros). La politique d'interdiction de voyager imposée depuis mars 2020 a entraîné une diminution spectaculaire des coûts de voyage en 2020 (0,23 million d'euros contre 1,98 million d'euros en 2019).

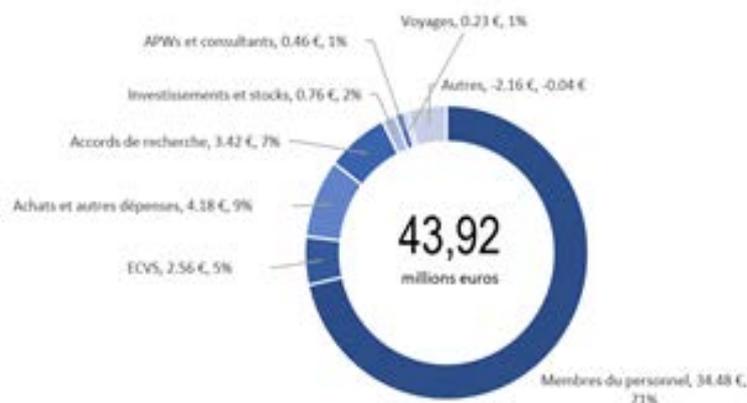


Figure 2 : Total des dépenses pour 2020, ventilées entre personnel, ECVS et activités (en million d'euros et en pourcentage du total)

## Dette ASHI non inscrite au budget et plan de financement de la dette

23. Comme décrit dans la Note 5.3 des états financiers, le passif au titre des avantages du personnel s'élève, au 31 décembre 2020, à un total de 102,56 millions d'euros dont 94,93 millions d'euros non-inscrits au budget. L'augmentation du passif et de la portion non inscrite au budget est principalement due à l'assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI).
24. La dette ASHI non inscrite au budget est passée de 79,27 millions d'euros à 99,31 millions d'euros, soit une augmentation nette de 20,04 millions d'euros ou 25% par rapport à l'exercice précédent. Les facteurs qui ont contribué à cette hausse sont liés à des changements d'hypothèses actuarielles (en particulier la poursuite de la diminution du taux d'actualisation de 0,6% en 2019 à 0,2% en 2020), les modifications du régime et l'augmentation des coûts de service. La hausse a été partiellement compensée par le solide retour sur investissements, les contributions supplémentaires de la part des participants

actifs et de l'organisation, ainsi que le gain de change latent. Des détails supplémentaires sont fournis dans un document d'information (GC/63/Inf.Doc. No.4).

25. Afin de gérer cette dette ASHI non inscrite au budget, le CIRC suit le plan mis en place par l'OMS. Selon le plan actuel, le financement total de la dette sera atteint en 2035 *via* diverses mesures de contrôle des coûts, l'augmentation continue de la cotisation de l'organisation à SHI/ASHI et la réalisation de l'objectif actuel de 4,5% de retour sur investissement sur un horizon à long terme. En 2021, les actuaires mettront à jour la date visée pour un financement total de la dette ASHI.
26. Il est important de noter que la dette ASHI est un passif à long terme qui ne nécessite pas d'être totalement financé aujourd'hui ou dans un futur proche.

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*Girish Chandra Murmu*

*Bureau du Contrôleur et vérificateur  
général des comptes de l'Inde*

### **LETTRE D'ENVOI**

1<sup>er</sup> avril 2021

Cher Dr Robbins,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil de Direction le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Veillez agréer, cher Dr Robbins, l'expression de mes sentiments distingués.

Girish Chandra Murmu

Dr Stephen Robbins  
Président du Conseil de Direction  
Centre international de Recherche sur le Cancer  
150 Cours Albert Thomas  
69372 Lyon Cedex  
France

*Girish Chandra Murmu*

*Bureau du Contrôleur et vérificateur  
général des comptes de l'Inde*

1<sup>er</sup> avril 2021

Chère Dr Weiderpass,

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU CONSEIL DE DIRECTION  
SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DU CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE  
SUR LE CANCER (CIRC) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport ci-joint, que vous voudrez bien transmettre au Conseil de Direction du CIRC. Les points abordés dans le rapport ont été communiqués au personnel concerné et à la Direction du CIRC.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance pour l'aide et l'esprit de coopération dont j'ai bénéficié pendant mon mandat.

Veuillez agréer, chère Dr Weiderpass, l'expression de mes sentiments distingués.

Girish Chandra Murmu

Dr Elisabete Weiderpass  
Directrice  
Centre international de Recherche sur le Cancer  
150 Cours Albert Thomas  
69372 Lyon  
France

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT**

### **A l'attention du Conseil de Direction du CIRC**

#### **Opinion**

Nous avons vérifié les états financiers du Centre international de Recherche sur le Cancer, qui comprennent l'Etat de la situation financière au 31 décembre 2020 (Etat I), l'Etat de la performance financière (Etat II), l'Etat des variations de l'actif net/la situation nette (Etat III), le Tableau des flux de trésorerie (Etat IV), l'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V), ainsi que les notes relatives aux états financiers incluant un résumé des principales normes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre international de Recherche sur le Cancer au 31 décembre 2020, ainsi que de l'Etat de sa performance financière, de l'Etat des variations de l'actif net/la situation nette, du Tableau des flux de trésorerie et de l'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

#### **Fondement de l'Opinion**

Nous avons mené notre vérification selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section intitulée *Responsabilités du Commissaire aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants du CIRC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Autre information**

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, mais ne comprennent pas les états financiers, ni notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre alternative réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CIRC.

## **Responsabilités du Commissaire aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- a) Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- b) Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CIRC.
- c) Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- d) Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CIRC à poursuivre

son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

- e) Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport sur les autres obligations juridiques et réglementaires**

En outre, les opérations du CIRC qui ont retenu notre attention ou que nous avons testées dans le cadre de notre vérification étaient, à notre avis, à tous les égards, conformes au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du CIRC.

Girish Chandra Murmu  
Bureau du Contrôleur et vérificateur  
général des comptes de l'Inde

Le 1<sup>er</sup> avril 2021

## **DECLARATION RELATIVE AU CONTROLE INTERNE**

### **Responsabilités**

En tant que Directrice du Centre international de Recherche sur le Cancer, je suis tenue de rendre compte au Conseil de Direction sur la gestion du CIRC et la mise en œuvre des programmes du CIRC. Aux termes de l'Article XII du Règlement financier et conformément à la délégation de pouvoir conférée par le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, je suis tenue d'établir un système solide de contrôle interne pour assurer : la réalisation des objectifs et buts opérationnels fixés, l'utilisation rationnelle des ressources, la fiabilité et l'intégrité des informations, le respect des politiques, plans, procédures, règles et règlements, et la préservation des actifs du CIRC. Chaque individu au sein du CIRC a un rôle dans la réalisation du système de contrôle interne qui varie tant au niveau de la responsabilité qu'au niveau de l'implication.

### **Objet du système de contrôle interne**

Le contrôle interne a pour objet de réduire et gérer, et non de supprimer, le risque de ne pas atteindre les buts et objectifs du CIRC. En conséquence, il ne peut constituer qu'une assurance raisonnable, et non absolue, d'efficacité. Il repose sur un processus continu visant à recenser les principaux risques, à en évaluer la nature et la portée, et à les gérer de manière efficiente, efficace et économique.

Le contrôle interne est une fonction de direction essentielle qui fait partie intégrante du processus global de gestion des opérations. Il incombe donc à la Direction du CIRC à tous les niveaux :

- de créer un environnement de contrôle et une culture favorables à un contrôle interne efficace ;
- de recenser et d'évaluer les risques susceptibles d'influer sur la réalisation des objectifs, y compris le risque de fraude ou de corruption ;
- de définir et de proposer des politiques, des plans, des normes de fonctionnement, des procédures, des systèmes et d'autres activités de contrôle pour atténuer et/ou limiter les risques associés à l'exposition identifiée ;
- de garantir une circulation des informations et une communication efficaces afin que l'ensemble des membres du personnel de l'OMS dispose des informations dont il a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités ;
- de veiller à l'efficacité du contrôle interne.

### **Environnement opérationnel du CIRC**

Le CIRC fonctionne depuis un lieu unique situé à Lyon, en France. L'exposition du CIRC à des environnements opérationnels difficiles est limitée grâce à des niveaux bas de risques inhérents à la sécurité des employés et la possibilité pour l'Organisation d'appliquer des normes de contrôle interne de haut niveau. Les membres du personnel du CIRC visitent occasionnellement les sites de projets dans des pays présentant des risques sur le plan de la sécurité, et dans ce cas, le CIRC surveille la situation sécuritaire de chaque pays afin de limiter le risque d'exposition de son personnel. Les risques significatifs sont consignés dans le registre des principaux risques du CIRC et sont régulièrement examinés par le Comité directeur en sa qualité de Comité du CIRC pour la gestion des risques, présidé par la Directrice.

Le système de contrôle interne du CIRC fonctionne de façon continue afin de garantir les objectifs susmentionnés au moyen de processus de contrôle interne robustes, intégrés autant que faire se peut dans l'outil Progiciel de Gestion Intégré du CIRC et les systèmes associés tels que les eWorkflows.

## **Cadre de contrôle interne et gestion des risques**

Le Cadre de contrôle interne du CIRC (ICF), associé à la politique de gestion des risques institutionnels du CIRC (ERM), et le Tableau de bord de la Direction du CIRC sont des systèmes et outils essentiels pour garantir la réussite du mandat et des objectifs du CIRC.

L'ICF du CIRC définit les rôles et responsabilités ainsi que les délégations de pouvoir au sein du CIRC. Une claire ségrégation des tâches y est intégrée : celle-ci est conçue pour assurer un niveau approprié de vérification et d'objectivité dans les activités des individus, ce qui minimise le risque d'erreur ou de fraude. L'ICF est revu régulièrement afin d'assurer sa pertinence et son efficacité, spécifiquement lorsqu'une politique, un processus ou un système est actualisé ou mis en place. La dernière mise à jour remonte à décembre 2020. Tout changement de l'ICF est communiqué au personnel du CIRC dans le cadre de notes d'information/formations sur les politiques, processus ou systèmes concernés par l'actualisation ou la mise en place.

La politique ERM du CIRC est entrée en vigueur en octobre 2014. L'approche adoptée par le CIRC à l'égard de la gestion des risques vise un double objectif : appuyer une prise de décisions éclairée et incorporer la gestion des risques dans les processus opérationnels de l'Organisation. L'objectif clef de la gestion des risques institutionnels au CIRC repose sur la compréhension des risques inhérents aux opérations du Centre et sur le choix de la stratégie la plus appropriée pour y répondre.

En 2017, l'outil de gestion des risques du CIRC a été élargi suite aux enseignements tirés des années précédentes, depuis l'introduction en 2014 du registre des risques du CIRC. En 2019, l'outil électronique simplifié de gestion des risques de l'OMS a été adapté au CIRC et mis en œuvre. Les Sections du CIRC utilisent cet outil afin d'identifier les risques liés à leurs objectifs, de classer ces risques en fonction de leur impact et de leur probabilité et de développer des stratégies de réponse aux risques. Chaque membre du personnel du CIRC est chargé d'identifier les risques à son niveau avec remontée d'information aux Chefs de Section, qui font partie du Comité directeur. Ce processus de notification et gestion des risques de bas en haut est complété par une phase de validation et transmission de haut en bas. Les risques les plus significatifs rencontrés par le CIRC dans l'accomplissement de son mandat sont ensuite consignés dans un registre de risques institutionnels, qui est revu et débattu régulièrement par le Comité directeur qui, par extension, joue le rôle de Comité du CIRC pour la gestion des risques. En 2020, le registre de risques institutionnels du CIRC a été renommé registre des principaux risques du CIRC et a été adapté de façon à refléter les besoins opérationnels spécifiques du CIRC.

Il incombe à la Directrice du CIRC d'évaluer les risques associés à la mise en œuvre des programmes et à l'ensemble des opérations du Centre. La Directrice est secondée dans cette tâche par le Comité directeur (en tant que Comité du CIRC pour la gestion des risques), à l'aide des outils de surveillance stratégique et de notification, tels que le Tableau de bord de la Direction du CIRC.

## **Bilan de l'efficacité du contrôle interne**

L'examen de l'efficacité des contrôles internes du CIRC repose principalement sur les éléments suivants :

- La liste d'auto-évaluation des contrôles internes mise en place en 2019 en tant que pilote et affinée en 2020. La liste est complétée et envoyée à la Directrice par les unités responsables. L'exercice d'auto-évaluation accompli en 2020 a permis d'estimer que les contrôles internes au CIRC sont globalement solides. Les personnes interrogées ont identifié des améliorations à apporter dans certains domaines fonctionnels. Les résultats de l'exercice d'auto-évaluation seront examinés de près et des plans d'action seront développés afin de permettre une amélioration.
- La revue périodique du Tableau de bord du CIRC par la Directrice du CIRC, avec la participation du Directeur de l'Administration et des finances (DAF) et de la Responsable de l'Administration et des finances (AFO), permet de surveiller et de vérifier l'application des procédures, d'identifier des tendances et d'aborder les problématiques le plus tôt possible.
- Le Rapport annuel du Commissaire aux comptes fournit un contrôle indépendant et un compte rendu sur la conformité du CIRC avec les règles financières. Le Bureau du Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde est invité à exposer au Conseil de Direction ses observations et recommandations. La conformité du CIRC aux normes IPSAS a été confirmée par le Commissaire aux comptes, et ce depuis leur adoption en 2012.
- L'audit scientifique annuel réalisé par un comité d'experts indépendants établi par le Conseil scientifique du CIRC fournit un point de vue important à la Directrice du CIRC sur la qualité et l'intérêt des travaux scientifiques du Centre. Les résultats des travaux du Groupe d'audit sont présentés au Conseil de Direction chaque année, tenant le CIRC responsable sur sa Stratégie à moyen terme, établie par les Etats participants du CIRC. En 2020, la Section Génétique (GEN) a été évaluée en détail et a obtenu d'excellents résultats.
- Le rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC (IEC) examine la conformité de tous les projets scientifiques du CIRC au Code de conduite scientifique du CIRC. Tous les membres du Comité d'éthique ont obtenu la certification OMS sur l'éthique de la recherche médicale internationale. Le travail du Comité d'éthique du CIRC est soutenu par le Groupe consultatif du CIRC sur l'éthique, un petit groupe d'experts internationaux en bioéthique fournissant une expertise spécialisée pour répondre aux questions d'éthique complexes.
- La Déclaration d'intérêts (DOI) annuelle doit être remplie par la Directrice du CIRC, le personnel aux échelons P5/P6/D1, le personnel responsable des achats de biens et services ou exerçant des fonctions liées aux achats, y compris lors de délégations de pouvoir, et le personnel à l'échelon P4 ou inférieur pour lequel la Directrice a identifié, de par sa fonction ou autre motif, qu'il doit soumettre la Déclaration d'intérêts annuelle.

## Fait(s) important(s) survenu(s) au cours de l'année

Aucun fait important affectant le contrôle interne n'a été relevé en 2020.

Sur la base des résultats consolidés du registre des principaux risques du CIRC en 2020, les risques les plus importants auxquels le CIRC est exposé sont listés ci-dessous. Suite à la mise en place de mesures répondant aux risques, tous ont été réduits pour être classés comme « significatifs » ou « modérés ».

Description du risque	Mesures répondant au risque
<p>La <b>pandémie de Covid-19</b> génère un risque de crise économique, de blocage diplomatique, de pénurie de financement, d'augmentation des coûts d'exploitation et de réduction des activités scientifiques, pouvant affecter la compétitivité du CIRC ainsi que son existence.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maintenir un contact proche avec les Etats participants.</li> <li>2. Attirer de manière active de nouveaux Etats participants en expliquant la valeur et les bénéfices d'une adhésion au CIRC.</li> <li>3. Eviter de politiser le CIRC.</li> </ol>
<p>Des forces extérieures provoquant l'<b>interruption des services publics de distribution</b> (eau/gaz/électricité et autres services) <b>aux bâtiments du CIRC</b> pouvant affecter les équipements d'histopathologie et autres équipements scientifiques, ainsi que les résultats scientifiques.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les risques électriques sont réduits par l'utilisation d'un dispositif protecteur de surtension et d'un onduleur.</li> <li>2. Séparation des échantillons/réactifs entre chambre froide et réfrigérateur.</li> </ol>
<p><b>Non-augmentation des contributions statutaires</b> (politique de croissance zéro des Etats participants, crise économique mondiale) pouvant affecter le financement des activités centrales du CIRC et avoir un impact sur l'efficacité et la perception du Centre par les parties prenantes.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une stratégie de mobilisation de ressources a été élaborée.</li> <li>2. Une mobilisation de ressources ciblée vers les principaux donateurs existants et de nouveaux donateurs potentiels.</li> <li>3. Argumentaire d'investissement du CIRC.</li> <li>4. Transformation de la mobilisation de ressources, de la communication et des partenariats en une fonction intégrant les engagements stratégiques et les relations extérieures.</li> <li>5. Liaison régulière avec les Etats participants, le Président du Conseil de Direction et l'OMS dans le but d'éviter tout blocage diplomatique.</li> </ol>
<p><b>Détérioration du bâtiment</b> entraînant un risque d'interruption opérationnelle pouvant affecter la continuité des activités (y compris le stockage des échantillons de la Biobanque du CIRC).</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Des travaux de rénovation nécessaires sont réalisés de manière continue en coordination avec les autorités françaises.</li> <li>2. Des mesures de continuité des activités ont été élaborées et le télétravail est encouragé durant la pandémie de Covid-19.</li> </ol>

Description du risque	Mesures répondant au risque
<p><b>Evolution de la crise économique mondiale</b>, résultant de la pandémie de Covid-19, affectant particulièrement les potentiels donateurs du secteur privé. Il existe un risque de ne pas pouvoir combler à temps le manque de financement pour le bâtiment du Nouveau Centre, avant le déménagement de 2022.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Elaboration et mise en place d'une stratégie de mobilisation de ressources avec sensibilisation active des donateurs potentiels.</li> <li>2. Demande d'expression d'intérêt lancée sur le marché mondial de l'ONU.</li> <li>3. Discussions en cours pour l'obtention d'un prêt auprès du LCL.</li> <li>4. Utilisation du GCSF en cours d'étude en tant que potentielle source partielle de financement.</li> </ol>
<p><b>Systèmes de sécurité des données sous-optimaux</b> entraînant un risque de piratage des ressources numériques menant au vol ou à la perte de données, à l'indisponibilité de services, aux dommages financiers et pouvant affecter la réputation, susceptibles d'affecter la capacité du Centre à mener à bien ses activités scientifiques et à poursuivre sa mission de ressource mondiale.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en place d'un programme d'initiatives prioritaires dédiées à la sécurité à l'échelle du Centre – couvrant la gouvernance, la prévention, la détection, la réponse et la récupération en cas de sinistre.</li> <li>2. Mise en œuvre d'une campagne de cybersécurité afin de sensibiliser les utilisateurs dans tout le Centre.</li> <li>3. Actualisation et mise en place de politiques en matière de cybersécurité.</li> </ol>
<p><b>Mise en œuvre sous-optimale des recommandations internationales en matière de sécurité et de confidentialité des données</b> (similaire au RGPD) pouvant entraîner un risque de perte d'informations personnelles et sensibles, pouvant affecter le partage d'informations avec les Etats-Unis et l'UE ainsi que la réputation scientifique du Centre.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Elaboration d'une politique de protection des données avec l'OMS.</li> <li>2. Coopération avec les organisations internationales et le CEPD pour trouver des solutions pour le CIRC avant la mise en œuvre d'une solution globale.</li> <li>3. Poursuite de l'amélioration des mesures de protection des données du CIRC.</li> </ol>
<p>Le <b>changement du climat sur le plan de la sécurité</b> risque de compromettre <b>la sécurité physique</b> des membres du personnel du CIRC et des locaux, avec pour conséquences potentielles des décès, de la souffrance, des pertes financières et des dommages pour la réputation du CIRC.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La capacité des services sécurité de l'OMS a été augmentée.</li> <li>2. Des améliorations significatives ont été apportées à la sécurité physique des locaux afin de répondre aux normes de sécurité minimales (dans la tour et le futur NC).</li> <li>3. Des formations en matière de sécurité et de sûreté sont régulièrement dispensées aux membres du personnel.</li> <li>4. Les formations UNDSS BSAFE et UN SSAFE sont obligatoires.</li> </ol>

## **Conclusion**

Le CIRC est tenu de prendre en compte les risques de contrôle interne identifiés ci-dessus.

Tout système de contrôle souffre de limitations inhérentes – y compris des possibilités de contournement. Il ne peut donc offrir qu'une assurance raisonnable d'efficacité. En outre, la situation pouvant évoluer, l'efficacité du contrôle interne peut varier dans le temps. Le CIRC continuera d'évaluer et d'adapter ses contrôles internes dans le cadre de son attachement à l'amélioration continue dans ces domaines.

En résumé, je conclus que, en l'état actuel de mes connaissances et des informations dont je dispose, le CIRC a piloté des systèmes de contrôle interne satisfaisants pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, en conformité avec son Cadre de contrôle interne.

*[Original signé]*

Elisabete Weiderpass, MD, MSc, PhD  
Directrice

**Centre international de Recherche sur le Cancer**

---



**CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Les Etats en annexe, numérotés de I à V, ainsi que les notes concernant ces Etats financiers et les Tableaux 1 à 3, sont approuvés.

*[Original signé]*

*[Original signé]*

Tamas Landes, MBA, MPA, MALD, PhD  
Directeur de l'Administration et des finances

Elisabete Weiderpass, MD, MSc, PhD  
Directrice, CIRC

## ETATS FINANCIERS

### ETAT I – Etat de la situation financière

<b>Centre international de Recherche sur le Cancer</b>			
<b>État de la situation financière</b>			
<b>Au 31 décembre 2020</b>			
( en euros)			
	Notes	<b>Au 31 Décembre 2020</b>	<b>Au 31 Décembre 2019</b>
<b>ACTIFS</b>			
Note 4			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.1	34 677 017	32 394 902
Contributions à recevoir et autres créances	4.2	17 922 156	18 273 238
Créances relatives au personnel	4.3	107 561	132 132
Charges constatées d'avance	4.4	308 792	405 613
Intérêts à recevoir	4.5		16 610
Stocks	4.6	288 091	235 085
<b>Total actifs courants</b>		<b>53 303 617</b>	<b>51 457 580</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Contributions à recevoir et autres créances	4.2	4 000 515	4 015 790
Immobilisations corporelles	4.7	1 738 617	2 111 169
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>5 739 132</b>	<b>6 126 959</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>59 042 749</b>	<b>57 584 539</b>
<b>PASSIFS</b>			
Note 5			
<b>Passifs courants</b>			
Contributions statutaires reçues en avance	5.1	675 486	974 608
Fournisseurs et charges à payer	5.2	1 369 196	1 228 324
Avantages du personnel	5.3	1 471 199	1 016 470
Produits différés	5.4	7 961 270	9 769 162
<b>Total passifs courants</b>		<b>11 477 151</b>	<b>12 988 564</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Avantages du personnel	5.3	101 087 406	81 237 910
Produits différés	5.4	4 060 842	4 005 627
<b>Total passif non courants</b>		<b>105 148 248</b>	<b>85 243 537</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>116 625 399</b>	<b>98 232 101</b>
<b>ACTIFS NETS/SITUATION NETTE</b>			
Note 6			
<b>Fond</b>			
Budget ordinaire	6.1	2 997 702	310 761
Contributions volontaires	6.2	16 258 430	14 063 625
Fonds de roulement	6.3	2 338 845	2 951 086
Autres fonds du CIRC			
Fonds spécial du Conseil de Direction (FSCD)	6.4	9 290 457	10 698 885
Compte spécial pour les Dépenses d'Appui au programme	6.5	4 382 133	4 446 731
États participants - Autres	6.6	(92 900 933)	(73 165 066)
Fond de Dépôt	6.7	50 716	46 416
<b>SOLDE TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>		<b>(57 582 650)</b>	<b>(40 647 562)</b>
<b>SOLDE TOTAL DES PASSIFS ET SOLDE TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>		<b>59 042 749</b>	<b>57 584 539</b>

## ETAT II – Etat de la performance financière

<b>Centre international de Recherche sur le Cancer</b>			
<b>Etat de la performance financière</b>			
<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>			
(en euros)			
	Notes	exercice clos le <b>31 décembre 2020</b>	exercice clos le <b>31 décembre 2019</b>
<b>PRODUITS</b>			
	Note 7		
Contributions statutaires	7.1	21 661 671	22 415 500
Contributions volontaires	7.2	15 207 992	14 566 789
Activités génératrices de produit	7.3	1 937 150	1 311 011
Autres produits d'exploitation	7.4	22 453	30 439
Fonds de dépôt	7.5	9 575	14 040
Produits financiers	7.6	29 657	101 908
<b>Total des produits</b>		<b><u>38 868 498</u></b>	<b><u>38 439 687</u></b>
<b>CHARGES</b>			
	Note 8		
Charges de personnel	8.1	34 474 517	25 969 051
Assistants, conseillers, participants temporaires	8.2	664 746	1 576 555
Boursiers	8.3	2 555 175	2 407 460
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.4	88 191	880 810
Recherche et autres accords	8.5	3 876 245	6 044 719
Gestion des achats et autres charges d'exploitation diverses	8.6	4 180 246	4 937 240
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7	238 627	237 653
Amortissement	8.8	524 908	616 138
Charges financières	8.9	16 682	23 524
<b>Total des charges</b>		<b><u>46 619 337</u></b>	<b><u>42 693 150</u></b>
Perte (gain) de change net	8.10	<u>(2 694 629)</u>	<u>637 424</u>
<b>Surplus (déficit) net pour l'exercice financier</b>		<b><u>(5 056 210)</u></b>	<b><u>(4 890 887)</u></b>

### ETAT III – Etat des variations de l'actif net/la situation nette

#### Centre international de Recherche sur le Cancer

#### État des variations de l'actif net/situation nette

Exercice clos le 31 décembre 2020

(en euros)

	Notes	Solde au 31 décembre 2019	Surplus (déficit) en 2020	Réévaluation Gain/perte sur l'obligation et l'actif	Solde au 31 décembre 2020
<b>Fond</b>					
Non soumis à restrictions (Etats participants)					
Budget ordinaire	6.1	310 761	2 686 941		2 997 702
Fonds de roulement	6.3	2 951 086	( 612 241)		2 338 845
Autres fonds du CIRC	6.4-6.6	(58 019 450)	(9 330 015)	(11 878 878)	(79 228 343)
<b>Total non soumis à restrictions</b>		<b>(54 757 603)</b>	<b>(7 255 315)</b>	<b>(11 878 878)</b>	<b>(73 891 796)</b>
Soumis à restrictions					
Contributions volontaires	6.2	14 063 625	2 194 805		16 258 430
Fonds de dépôt	6.7	46 416	4 300		50 716
<b>Total soumis à restrictions</b>		<b>14 110 041</b>	<b>2 199 105</b>		<b>16 309 146</b>
<b>Total actif net/situation nette</b>		<b>(40 647 562)</b>	<b>(5 056 210)</b>	<b>(11 878 878)</b>	<b>(57 582 650)</b>

## ETAT IV – Tableau des flux de trésorerie

<b>Centre international de Recherche sur le Cancer</b>			
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>			
<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>			
(en euros)			
	Notes	<b>Au</b> <b>31 Décembre 2020</b>	<b>Au</b> <b>31 Décembre 2019</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Surplus (déficit) net pour l'exercice		(5 056 210)	(4 890 887)
Amortissement	8.8	524 908	616 138
(Gains)/pertes de change latents résultant de réévaluation	8.9	(3 881 945)	814 573
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances courantes	9	(28 461)	(1 220 591)
(Augmentation) diminution des créances relatives au personnel	9	24 085	1 547
(Augmentation) diminution des charges constatées d'avance		96 821	(124 812)
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir		16 610	(3 408)
(Augmentation) diminution des stocks		(53 006)	20 689
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances, non courantes	9	235 151	2 093 441
Augmentation (diminution) des contributions statutaires reçues en avance		(299 122)	71 229
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer	9	141 545	(647 515)
Augmentation (diminution) des avantages du personnel, passifs courants		454 729	(38 887)
Augmentation (diminution) des produits différés, passifs courants		(1 807 892)	2 158 039
Augmentation (diminution) des avantages du personnel, passifs non courants	9	12 012 043	3 339 131
Augmentation (diminution) des produits différés, passifs non courants		55 215	(2 129 677)
<b>Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie issus des activités opérationnelles</b>		<b>2 434 471</b>	<b>59 010</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
(Augmentation) diminution des immobilisations corporelles	9	(152 356)	(218 857)
<b>Augmentation (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>2 282 115</b>	<b>(159 847)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>32 394 902</b>	<b>32 554 749</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	4.1	<b>34 677 017</b>	<b>32 394 902</b>

## ETAT V – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

Centre international de Recherche sur le Cancer								
Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Crédits ouverts - budget ordinaire 2020-2021)								
Exercice clos le 31 décembre 2020								
(en euros)								
Affectation	Budget-programme 2020			Utilisation du Budget			Solde du budget reporté sur 2021	% utilisation
	Approuvé par le Conseil de Direction 2020	Virements (Règlement financier du CIRC, para 3.3)	Crédits définitifs	Charges 2020	Réservations 2020	Total des utilisations		
1. Décrire l'incidence du cancer	1 795 693	348 990	2 144 683	1 933 609	35 742	1 969 351	175 332	9.01%
2. Comprendre les causes du cancer	5 927 078	( 67 725)	5 859 353	4 978 395	199 258	5 177 653	681 700	23.68%
3. Evaluer et mettre en oeuvre des stratégies de prévention et de lutte contre le cancer	2 056 552	( 324 517)	1 732 035	1 319 968	49 603	1 369 571	362 464	6.26%
4. Augmenter les capacités de recherche sur le cancer	5 014 406	( 262 131)	4 752 275	4 237 668	20 124	4 257 792	494 483	19.47%
5. Jouer un rôle stratégique de premier plan et renforcer l'influence du Centre dans le domaine de la recherche sur le cancer au niveau mondial	2 488 551	43 491	2 532 042	1 932 879	111 694	2 044 573	487 469	9.35%
6. Permettre, soutenir et coordonner efficacement les recherches	4 583 471	261 892	4 845 363	4 465 530	19 085	4 484 615	360 748	20.51%
<b>TOTAL</b>	<b>21 865 751</b>		<b>21 865 751</b>	<b>18 868 049</b>	<b>435 506</b>	<b>19 303 555</b>	<b>2 562 196</b>	<b>88.28%</b>
<b>RAPPROCHEMENT</b> (voir note 10)								
<b>TOTAL DES CHARGES SELON L'ETAT V</b>				<b>18 868 049</b>				
<b>a) Différences temporaires:</b>								
Dépense du budget ordinaire pour d'autres périodes				<b>188 699</b>				
<b>b) Différences de bases:</b>								
Activités du fond commun				319 546				
Autre utilisation du budget non régulier				24 548 414				
Sous total				<u><b>24 867 960</b></u>				
<b>TOTAL DES CHARGES DE L'ETAT II</b>				<u><b>43 924 708</b></u>				

## **NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **Note 1: Entité présentant les états financiers**

Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) est l'agence de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) spécialisée dans le cancer et établie par l'Assemblée mondiale de la Santé en 1965 par la Résolution WHA18.44. Le CIRC a son siège à Lyon, en France.

L'objectif du CIRC est de promouvoir la collaboration internationale dans la recherche sur le cancer. Le Centre est interdisciplinaire et réunit des compétences dans les disciplines de laboratoire, en épidémiologie et en biostatistique pour identifier les causes du cancer et permettre ainsi d'adopter des mesures préventives afin de réduire le fardeau et les souffrances liés à la maladie. L'une des caractéristiques importantes du CIRC est son expertise dans la coordination de la recherche entre différents pays et différentes organisations ; son rôle indépendant, en tant qu'organisation internationale, favorise cette activité.

Les données financières du CIRC ne sont pas consolidées dans le rapport financier de l'OMS. Selon la norme IPSAS 6 « Etats financiers consolidés et comptabilisation des entités contrôlées » qui permet de déterminer quelles entités devraient être consolidées au sein d'une organisation économique, le CIRC ne remplit pas les conditions d'une consolidation au sein de l'OMS car il détient ses propres instances de gouvernance et n'est pas soumis au contrôle de l'Assemblée mondiale de la Santé.

Les états financiers n'incluent que les opérations du CIRC, qui ne possède ni filiales ni intérêts dans des entités associées ou des entités contrôlées conjointement.

### **Note 2: Base de préparation et de présentation**

#### **2.1 Normes comptables**

Les états financiers du CIRC pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été préparés sur la base de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Les états financiers ont été établis selon la convention sur le coût historique et selon le principe de continuité d'activité.

#### **2.2 Règles financières**

Ces états financiers ont également été préparés selon le Règlement financier du CIRC et les Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) incluant un exercice annuel du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

#### **2.3 Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères**

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers du CIRC est l'euro. Les transactions effectuées dans une autre monnaie que l'euro sont converties en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies (UNORE) en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs exprimés dans d'autres monnaies que l'euro sont convertis en euros

au taux UNORE du jour de clôture de l'exercice. Les gains ou les pertes qui s'ensuivent sont comptabilisés dans l'Etat de la performance financière.

## 2.4 Etats financiers

a. Conformément à la norme IPSAS 1, un ensemble complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- Etat de la situation financière (Etat I)
- Etat de la performance financière (Etat II)
- Etat des variations de l'actif net/la situation nette (Etat III)
- Tableau des flux de trésorerie (Etat IV)
- Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V)
- Notes, comprenant un résumé des principales normes comptables, une explication des états financiers et d'autres informations importantes.

Le Tableau des flux de trésorerie est préparé selon la méthode indirecte.

De plus, les tableaux suivants ont été préparés pour fournir des informations supplémentaires concernant les états financiers présentés ci-dessus :

- Etat de la performance financière par fonds principaux (Tableau 1)
- Etat de la performance financière par autres fonds (Tableau 2)
- Etat du recouvrement des contributions des Etats participants (Tableau 3)

## 2.5 Changement de présentation dans l'Etat II

Auparavant, les pertes/gains de change nets étaient présentés dans la rubrique « CHARGES ». Du fait de l'augmentation de son importance et de sa fluctuation (gain sur un exercice et perte sur un autre), cette rubrique est maintenant présentée séparément en dessous des « CHARGES ». Ce changement promeut un alignement de présentation des états financiers du CIRC avec ceux de l'OMS.

## **Note 3: Principales méthodes comptables**

### **3.1 Comptes de créance**

Les contributions à recevoir et autres créances courantes sont enregistrées à leur valeur de réalisation estimée. Celles-ci comprennent les contributions à recevoir sous forme de contributions statutaires, contributions volontaires à objet spécifié et autres types de créances. Les contributions à recevoir et autres créances sont classées comme courantes lorsque les créances sont dues dans l'année qui suit la clôture de l'exercice et comme non courantes si les créances sont dues plus d'un an après la date de clôture de l'exercice.

- a) *Contributions statutaires.* Les contributions statutaires des Etats participants sont dues au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les contributions statutaires sont comptabilisées annuellement, en début d'année, conformément aux contributions approuvées par le Conseil de Direction. Une provision est créée pour les contributions statutaires non versées depuis plus de deux ans après l'échéance, pour tout autre montant rééchelonné ou pour les contributions douteuses non versées. La provision pour contribution statutaire est reprise lorsque la source de ce financement intérimaire est remboursée. Conformément au paragraphe 5.3 de l'Article V du Règlement financier du CIRC, dans l'attente des contributions annuelles statutaires au budget, les crédits peuvent être temporairement financés par le Fonds de roulement, ou, si le solde du Fonds de roulement ne le permet pas, par un emprunt interne à d'autres sources de trésorerie du Centre, à l'exception du Fonds de dépôt.
- b) *Contributions volontaires à objet spécifié.* Les créances sont comptabilisées sur la base d'un accord contractuel entre le CIRC et les donateurs. Les contributions à recevoir qui restent impayées 365 jours après la date d'échéance sont revues annuellement et une provision pour créances douteuses est établie pour celles jugées douteuses.
- c) *Autres créances.* Concernant les autres types de créances, une provision est créée après mise en évidence du caractère douteux de cette créance et après plus de 365 jours impayés.

### **3.2 Stocks**

Le CIRC comptabilise les publications dans le cadre de ses stocks. Ces publications sont confiées aux Editions de l'OMS et le CIRC en conserve la propriété.

Les stocks de publications du CIRC sont détenus à des fins de distribution à un coût nul ou symbolique et ils sont donc évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement courant (IPSAS 12, paragraphe 17). Les coûts de publication comprennent les coûts d'impression, de rédaction et de traduction, le cas échéant. Le coût des publications parues entre 2010 et 2013 est valorisé sur la base du coût réel d'impression, tandis que le coût des publications parues avant 2010 est valorisé sur la base du coût moyen d'impression par page des publications parues entre 2010 et 2013. Lorsque les informations manquent pour déterminer le coût, comme pour les publications des années 90 pour lesquelles il n'y a plus de stock à la clôture, un coût nominal de 1€ est appliqué.

La valeur comptable des stocks est déterminée à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré. Lorsque les stocks sont vendus, échangés ou distribués, leur valeur comptable est reconnue en charge.

### 3.3 Immobilisations corporelles

Cette catégorie comprend les bâtiments, équipements et aménagement, le matériel de laboratoire et de bureau ainsi que les véhicules à moteur appartenant au CIRC.

Le CIRC comptabilise les immobilisations corporelles depuis 2010. Lors de la première comptabilisation, les immobilisations, à l'exception des bâtiments, acquises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 étaient portées aux dépenses à la date d'achat et n'étaient pas comptabilisées comme des actifs.

Les bâtiments comptabilisés dans le solde d'ouverture du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont le *Sasakawa Memorial Hall* (mai 1988), le Centre de ressources biologiques (novembre 1995) et le bâtiment Latarjet (novembre 2000). Le bâtiment principal du CIRC, la tour, ainsi que le terrain sont la propriété de la Ville de Lyon et n'apparaissent donc pas dans les immobilisations corporelles.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les immobilisations corporelles dont la valeur dépasse 3000€ sont comptabilisées comme actifs non courants dans l'Etat de la situation financière. Elles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, à moins qu'elles ne soient acquises par une opération sans contrepartie, auquel cas elles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique, duquel sont déduits l'amortissement et les dépréciations. Toutes les immobilisations corporelles du Centre sont des actifs non générateurs de trésorerie.

L'amortissement est appliqué aux immobilisations corporelles afin de diminuer leur valeur ou leur valeur résiduelle tout au long de leur durée de vie utile en appliquant la méthode d'amortissement linéaire, sauf pour le terrain (s'il y a lieu) qui n'est pas soumis aux amortissements.

La durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles est présentée ci-dessous :

Type d'immobilisation	Durée de vie utile estimée (années)
Bâtiments	40
Equipement et aménagement	8
Véhicules à moteur	5
Matériel de laboratoire	5
Matériel de bureau	3

### 3.4 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont les biens immatériels que le CIRC possède. Les actifs incorporels dont la valeur excède le seuil préétabli de 75 000€ sont estimés à leur coût historique moins leur amortissement cumulé et leur perte de valeur. L'amortissement des actifs incorporels

est déterminé sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode linéaire. La durée de vie utile estimée des actifs incorporels est présentée ci-dessous :

<b>Classes d'actifs incorporels</b>	<b>Méthode d'amortissement</b>	<b>Durée de vie utile estimée (en années)</b>
Logiciels achetés	Linéaire	3
Logiciels développés en interne	Linéaire	3
Licences et droits	Linéaire	3

Les immobilisations incorporelles du CIRC sont supposées avoir une valeur résiduelle de zéro car les immobilisations incorporelles ne sont pas vendues ou transférées à la fin de la durée de vie utile.

### **3.5 Baux**

Un bail est l'accord par lequel le bailleur donne au preneur (le Centre), contre un paiement ou une série de paiements, le droit d'utiliser un actif pendant une période déterminée. En général, on distingue deux types de bail : les contrats de location-financement et les baux d'exploitation. Les écritures et les informations comptables requises sont saisies en conséquence.

Un contrat de location-financement est une opération qui, en substance, transfère tous les risques et avantages découlant de la propriété d'un bien. Le titre de propriété n'est pas nécessairement transmis. Si le contrat de location est spécifiquement un contrat de location-financement, le CIRC doit reconnaître un actif et un passif :

- L'actif correspond au droit de faire usage du bien pendant la durée du contrat de location. Ce bien sera amorti au cours de sa vie utile.
- Le passif représente le montant minimal des versements locatifs que le CIRC doit payer au propriétaire/bailleur.

Un bail d'exploitation est un bail qui n'est pas un contrat de location-financement. Il n'est pas considéré comme un actif ; les paiements au propriétaire/bailleur sont comptabilisés comme des loyers et sont des charges.

### **3.6 Dettes et charges à payer**

Les dettes et charges à payer se composent des montants payables aux membres du personnel et aux chercheurs en début de carrière ou chercheurs extérieurs (ECVS), aux fournisseurs, et des charges à payer.

- Les montants payables au personnel et ECVS sont relatifs aux demandes de remboursement de voyages et aux remboursements de dépenses dont le paiement n'a pas encore été effectué.

- Les dettes à payer aux fournisseurs sont des passifs financiers liés aux biens ou aux services qui ont été fournis et facturés mais dont le paiement n'a pas encore été effectué.
- Les charges à payer sont des passifs financiers liés aux biens ou services dans le cadre de contrats d'achat ou de livrables sous des accords de recherche en collaboration qui ont été délivrés et fournis au Centre au cours de l'exercice, mais qui n'ont pas encore été facturés.

Les dettes et charges à payer sont comptabilisées au coût car l'effet lié à l'actualisation n'est pas considéré comme significatif.

### **3.7 Produits différés**

Les produits différés constituent un engagement juridiquement contraignant entre le CIRC et ses donateurs. Les produits différés sont reconnus lorsque 1) un engagement contractuel écrit est établi par les deux parties, à savoir le Centre et ses donateurs, et 2) lorsque les fonds sont budgétés et dus dans un exercice futur. Les produits différés sont considérés comme non courants s'ils sont dus plus d'un an après la date de clôture.

### **3.8 Avantages du personnel**

Les avantages du personnel du CIRC comprennent les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi, les autres avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail.

#### *a. Avantages à court terme*

Les avantages du personnel à court terme sont ceux qui sont réglés dans les douze mois suivant la date de clôture de l'exercice. Ils sont calculés à partir de leur valeur nominale sur la base de droits acquis au taux de rémunération du moment. Ils comprennent les avantages pour un premier emploi dans le Centre (prime d'affectation), les avantages ordinaires mensuels (salaires, primes), les absences et congés rémunérés (congrés annuels, congrés maladie, congrés maternité/paternité/adoption) et d'autres avantages à court terme (allocation pour frais d'études des enfants, remboursement d'impôts). Ils sont calculés comme si tous les membres du personnel avaient quitté leurs fonctions le dernier jour de l'année civile. Ainsi, les valeurs ne sont pas actualisées. Ces avantages sont considérés comme des passifs courants.

#### *b. Avantages postérieurs à l'emploi*

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent la caisse de retraite et l'assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI), à verser après l'achèvement du contrat. Les régimes sont définis soit comme des régimes à cotisations déterminées, soit comme des régimes à prestations déterminées. En ce qui concerne les régimes à cotisations déterminées, les obligations pour chaque exercice sont déterminées par les montants des contributions pour cette période. Aucune hypothèse actuarielle n'est requise pour mesurer les obligations ou les charges. Les avantages sociaux du personnel postérieurs à l'emploi sous la forme de régimes à prestations déterminées sont mesurés à la valeur actuelle des

obligations au titre des prestations déterminées ajustées des pertes et gains actuariels non comptabilisés et des coûts de service passés non comptabilisés.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) : Le CIRC est une organisation membre de la CCPPNU. Cette Caisse a été instaurée par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de fournir au personnel des avantages sociaux notamment en matière de retraite, en cas de décès, de handicap et autres avantages. La Caisse commune est un régime de pension à prestations déterminées inter-entreprises. Comme spécifié dans l'Article 3(b) du règlement de la Caisse, la participation à la Caisse est ouverte à toute institution spécialisée et autre organisation internationale intergouvernementale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Le régime expose les organisations participantes à des risques actuariels associés à la participation des employés actuels et anciens des autres organisations participantes à la Caisse des pensions. Il n'y a ainsi pas de base cohérente et fiable pour allouer l'obligation, les actifs du régime et les coûts aux organisations individuelles participant au régime. Le CIRC et la CCPPNU, tout comme les autres organisations membres de cette caisse, ne sont pas en mesure d'établir la part du CIRC dans la situation financière et les performances du régime avec une fiabilité suffisante à des fins comptables. De ce fait, le CIRC comptabilise ce régime de pension comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). La contribution du CIRC à la Caisse sur l'exercice est comptabilisée en tant que dépense dans l'Etat de la performance financière (Etat II).

Assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI) - Le Fonds d'assurance-maladie du personnel couvre les membres du personnel de l'OMS, les membres à la retraite et leurs ayants-droit. Le Fonds est administré par le Siège de l'OMS et financé par les contributions versées par les participants (1/3) et par l'Organisation (2/3). La valeur du passif du Centre envers les employés concernant l'ASHI est donnée par l'OMS en fin d'année sur la base d'une évaluation menée par des actuaires indépendants.

*c. Autres avantages du personnel à long terme*

Les autres avantages du personnel à long terme sont à verser après la cessation de contrat et leur règlement est prévu plus de douze mois après la date de clôture : il s'agit des allocations de voyage et de rapatriement et des indemnités de départ pour raisons de santé. Ils sont considérés comme des passifs non courants. La valeur des avantages du personnel du CIRC est estimée par des actuaires indépendants.

*d. Indemnités de fin de contrat de travail*

Les indemnités de fin de contrat comprennent en général les indemnités de départ volontaire (suppression de poste, allocation de fin de service et séparation d'un commun accord) et

leur règlement est prévu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice. Elles sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

### 3.9 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont constituées en vue de passifs et de charges futurs lorsque le CIRC a une obligation légale ou constructive actuelle résultant d'événements passés et pour lesquels il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

Les autres engagements ne remplissant pas les critères d'un passif sont communiqués dans les notes afférentes aux états financiers sous la forme de passifs éventuels, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du CIRC.

### 3.10 Produits

Le Centre perçoit des produits de différentes sources qui peuvent être classés selon les huit catégories suivantes.

- a. *Contributions statutaires des Etats participants.* Les produits issus des contributions des Etats participants pour le budget-programme sont enregistrés sur la base de la comptabilité d'exercice en accord avec les contributions approuvées par le Conseil de Direction.
- b. *Contributions statutaires des nouveaux Etats participants.* Produits découlant des contributions statutaires non inscrites au budget des nouveaux Etats participants, basés sur l'augmentation progressive des contributions, conformément à l'Article IV.4.3 du Règlement financier du CIRC et aux Résolutions GC/37/R9 et GC/54/R18 ainsi qu'au mode de calcul des contributions décrit dans la Résolution GC/15/R9.

En application de l'Article V.5.5 du Règlement financier du CIRC, les contributions non inscrites au budget des nouveaux Etats participants sont créditées au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Un montant de 34 650 euros (ou 50 000 dollars US au taux de 0,693), prélevé de la première contribution versée par chaque nouvel Etat participant, est transféré au Fonds de roulement, conformément à la Résolution GC/5/R14.

- c. *Contributions volontaires.* Les produits des contributions volontaires comprennent les contributions liées au Compte principal des Contributions volontaires (CVCA), les contributions à objet spécifié ou les contributions sans objet spécifié.
  - Le compte CVCA a été créé en 2019 afin de recevoir des fonds supplémentaires de la part des Etats participants pour financer les activités centrales du CIRC (Résolution GC/61/R5, paragraphe 9).
  - Les contributions à objet spécifié sont expressément affectées par le donateur au financement de projets particuliers.

- Les contributions sans objet spécifié ne sont pas assorties de conditions et sont soumises aux résolutions du Conseil de Direction.

Le CIRC considère que bien qu'il existe des restrictions à l'usage du CVCA et des contributions volontaires à objet spécifié, ces restrictions ne correspondent pas à la définition d'une condition, telle qu'elle est décrite par la norme IPSAS 23.

Les produits faisant partie des contributions volontaires à objet spécifié sont comptabilisés lorsqu'un contrat est signé par le CIRC et les donateurs. Les produits des contributions volontaires sans objet spécifié et du compte CVCA sont comptabilisés à la réception des dons.

- d. *Activités génératrices de produits.* Les produits proviennent de la vente des publications du CIRC et sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue. Ces produits sont crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Ces publications sont destinées à une diffusion à but non lucratif, et la vente de ces publications ne fait pas partie des activités ordinaires du CIRC. Elles sont mises en vente par l'OMS, selon l'accord en vigueur entre le CIRC et l'OMS.

- e. *Autres produits opérationnels.* Les autres produits opérationnels sont comptabilisés lorsque les biens ou services sont reçus. Ils comprennent la vente d'équipement et de matériel ainsi que les économies réalisées sur les engagements d'exercices antérieurs.
- f. *Fonds de dépôt.* Les frais versés par les membres du personnel suivant un cours de langue sont comptabilisés en tant que fonds de dépôt. Ils sont utilisés pour financer en partie les salaires des professeurs. Les produits sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue.
- g. *Produits correspondant à la prestation de services.* Ces produits correspondent au coût des dépenses d'appui au programme collecté au taux normal de 13% des contributions volontaires à objet spécifié, conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du CIRC/OMS (Résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé WHA34.17). Ils sont enregistrés mensuellement sur la base des dépenses engagées réelles. Afin d'éviter une double comptabilisation, les produits et l'équivalent des dépenses sont éliminés, comme le montre le Tableau 1.
- h. *Contributions en nature.* Les contributions en nature adressées au CIRC, le cas échéant, sont enregistrées en tant que biens reçus. Elles sont comptabilisées à la fois comme produit et comme charge au sein des contributions volontaires. Une évaluation est pratiquée sur chaque don pour garantir que l'enregistrement correspond à une juste valeur marchande. Les dons d'immobilisations corporelles sont valorisés à leur juste valeur marchande et comptabilisés en immobilisations et produits.

### 3.11 Charges

Les charges sont comptabilisées sur la base d'une comptabilité d'engagement, c'est-à-dire à la livraison des biens ou à la prestation des services impliquant que le CIRC devienne propriétaire desdits biens ou services ou que ces derniers aient été délivrés de manière satisfaisante. Elles incluent également les équipements amortis dès acquisition, c'est-à-dire les immobilisations corporelles d'une valeur inférieure à 3000€, qui ne sont pas capitalisées en tant qu'immobilisations corporelles (voir Note 3.3) mais comptabilisées en tant que dépenses dès réception.

Une réserve de fonds représente un engagement ferme ou une obligation liée à des biens ou des services qui n'ont pas été reçus. Ces réserves n'apparaissent pas dans l'Etat de la performance financière mais sont présentées dans l'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice financier faisant partie de l'Etat V.

### 3.12 Comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode qui sépare les ressources en catégories (les fonds), ce qui permet l'identification à la fois de leur source et de leur utilisation. Les fonds permettent une meilleure présentation des produits et des charges. Le Centre dispose de six fonds : le budget ordinaire, le Fonds de roulement, le Fonds spécial du Conseil de Direction, le Compte des Contributions volontaires (donations à objet spécifié ou à objet non spécifié), le Fonds spécial pour les dépenses d'appui au programme et le Fonds de dépôt.

Tout virement entre fonds qui résulterait en une duplication de produits et/ou de charges est éliminé lors de la consolidation de tous les fonds. Les transferts intra fonds, tels que ceux réalisés pour les dépenses d'appui au programme au sein des Contributions volontaires sont eux aussi éliminés.

Les types de fonds sont détaillés ci-dessous.

- a. *Budget ordinaire (RB)*. Ce terme désigne le fonds général destiné aux dépenses relatives aux services administratifs et aux activités permanentes du Centre, tel que défini à l'Article 5.1 du Règlement financier du CIRC. Le fonds est financé par les contributions annuelles des Etats participants et par d'autres sources éventuelles approuvées par le Conseil de Direction. En attente des contributions statutaires annuelles au budget ordinaire, des crédits budgétaires peuvent être temporairement financés par le Fonds de roulement.
- b. *Fonds de roulement (WCF)*. Ce terme désigne le fonds défini à l'Article 5.2 du Règlement financier du CIRC. Les produits du fonds de roulement proviennent des contributions statutaires des nouveaux Etats participants, tel que décrit au paragraphe 3.10b, ou de virements du Fonds spécial du Conseil de Direction.
- c. *Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)*. Ce terme désigne le fonds défini à l'Article 5.5 du Règlement financier du CIRC. Ce fonds doit être utilisé sur décision du

Conseil de Direction, approuvée aux deux tiers de ses membres, à savoir les représentants de chaque Etat participant.

- d. *Contributions volontaires (VC)*. Ce fonds comprend le Compte principal des Contributions volontaires (CVCA), les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié, tel que décrit au paragraphe 3.10c.
- e. *Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme (PSC)*. Ce compte comprend les produits correspondant à la prestation de services, tel que décrit au paragraphe 3.10g, ainsi que les charges de financement de ce fonds.
- f. *Fonds de dépôt (TF)*. Les fonds de dépôt ont été maintenus par le Centre pour financer les cours de langues au profit du personnel, comme décrit au paragraphe 3.10f.
- g. *Etats participants – Autre*. Les comptes suivants sont groupés et présentés dans les états financiers sous *Etats participants – Autre*.
  - *Fonds commun*. Ce fonds reflète le mouvement des comptes d'actif et de passif du CIRC résultant de changements sur les stocks et amortissements.
  - *Fonds à caractère spécial*. Sont inclus les fonds TQ et TP, les charges d'occupation de poste (POC) et les fonds pour l'assurance-maladie.

### 3.13 Comparaison au budget

Le budget et les états financiers au sein du Centre sont préparés sur des bases différentes. Les budgets du Centre sont établis selon une comptabilité de caisse modifiée au lieu d'une comptabilité d'exercice (normes IPSAS). Ils sont aussi biennaux au lieu d'être annuels. Bien que les chiffres annuels soient disponibles, le solde de fonds lors de la première année de l'exercice biennal peut être reporté et utilisé lors de la seconde année.

Le budget du Centre est un budget intégré, ratifié par le Conseil de Direction lors de l'approbation des différents éléments du budget ordinaire. Les autres fonds n'ont pas de budgets approuvés.

Conformément aux exigences de la norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget devront, lorsque les états financiers et le budget sont préparés sur deux bases non comparables, être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toute différence de base, temporaire, de présentation ou relative aux entités. Il se peut que les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget diffèrent.

*Les différences temporaires* correspondent aux charges du budget ordinaire engagées dans l'exercice financier en cours, qui ne font pas partie du budget biennal approuvé.

*Les différences de base* surviennent lorsque le budget approuvé est préparé selon une autre base que la comptabilité d'exercice. Ces différences portent sur les activités du Fonds commun (nouvelles acquisitions d'immobilisations, amortissement des actifs et coût de distribution et de destruction des stocks) et toute autre utilisation non inscrite au programme.

L'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) compare le budget final approuvé et les montants réels, calculés sur la même base que les montants budgétaires correspondants. Puisque les bases utilisées dans la préparation du budget et des états financiers diffèrent, la Note 9 établit le rapprochement des montants réels présentés dans l'Etat V et des montants réels présentés dans l'Etat de la performance financière (Etat II).

## Note 4: Actifs

### 4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit des disponibilités, de la trésorerie en dépôt au PNUD et des dépôts bancaires (liquidités, disponibles à tout moment) que le CIRC détient pour tous ses fonds. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de remplir des engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins d'investissement ou autres.

Les dépôts bancaires incluent des dépôts tenus en dollars US et livres sterling (GBP). Les soldes au 31 décembre 2020 ont été convertis en euros au taux de change UNORE (7 462 819 dollars US à 0,815€/dollar US et 2 835 888 GBP à 1,101€/GBP).

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Disponibilités	6592	12 438
Dépôt au PNUD	279 269	144 178
Dépôts bancaires	34 391 156	32 238 286
<b>Total</b>	<b>34 677 017€</b>	<b>32 394 902€</b>

### 4.2 Contributions à recevoir et autres créances nettes

Le total des créances, nettes de provisions, s'élève à 21 922 671€ en fin d'exercice. Il comprend les montants à recouvrer des contributions statutaires, des contributions volontaires à objet spécifié et d'autres créances. Fin 2020, il y avait des provisions cumulées pour contributions à recevoir et autres créances d'un montant de 1 056 855€. Le détail des contributions à recevoir et autres créances courantes et non courantes est présenté ci-dessous.

	<u>Courantes</u>	<u>Non courantes</u>	<u>Total 31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Contributions statutaires non versées	4 774 830		4 774 830	3 975 134
Contributions volontaires à objet spécifié	12 335 877	4 000 515	16 336 392	17 253 329
Autres créances *	1 868 304		1 868 304	1 505 269
<b>Total des créances</b>	<b>18 979 011</b>	<b>4 000 515</b>	<b>22 979 526</b>	<b>22 733 642</b>
<u>Moins</u> : Total des provisions	<b>(1 056 855)</b>	<b>0</b>	<b>(1 056 855)</b>	<b>(444 614)</b>
<b>Total des créances nettes</b>	<b>17 922 156€</b>	<b>4 000 515€</b>	<b>21 922 671€</b>	<b>22 289 028€</b>

\* Les autres créances comprennent les créances liées aux redevances et publications (1 736 224€), le remboursement de TVA (123 559€) et les dépôts de fournisseurs (8521€).

**Total des provisions pour contributions à recevoir et autres créances :**

	<u>Courantes</u>	<u>Non courantes</u>	<u>Total 31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Solde d'ouverture provisions contribution statutaire	444 614	0	444 614	0
Solde d'ouverture provisions pour CV à objet spécifié	0	0	0	0
Solde d'ouverture provisions pour autres créances	0	0	0	0
Total du solde d'ouverture – début d'exercice	444 614	0	444 614	0
<u>Plus</u> : Provisions pour contribution statutaire	612 241	0	612 241	444 614
Provision pour CV à objet spécifié	0	0	0	0
Provision pour autres créances	0	0	0	0
Total des provisions	1 056 855	0	1 056 855	444 614
<u>Moins</u> : Reprise provisions contribution statutaire	0	0	0	0
Reprise provisions pour CV à objet spécifié	0	0	0	0
Reprise provisions pour autres créances	0	0	0	0
Total des provisions - fin d'exercice	1 056 855€	0€	1 056 855€	444 614€

**4.3 Créances relatives au personnel**

Le solde total des créances relatives au personnel s'élève à 107 561€, en diminution nette de 24 571€ par rapport à l'exercice précédent. La ventilation par type de créance est la suivante.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Avances sur l'allocation pour frais d'études des enfants	82 404	106 984
Avances concernant les voyages en mission	21 088	23 549
Avances sur salaire	934	1599
Avances concernant les congés dans les foyers	3042	
Avances diverses	93	
Total	107 561€	132 132€

**4.4 Charges constatées d'avance**

La valeur totale des charges constatées d'avance est 308 792€. Ces charges font référence aux avances de paiement versées aux fournisseurs avant la réception des biens ou des services. Par ailleurs, les boursiers du CIRC sont payés un mois à l'avance et le paiement de l'allocation de janvier 2021 est inclus dans ce compte.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Charges constatées d'avance – fournisseurs	121 324	210 792
Charges d'assurance constatées d'avance	1980	1980
Avances sur allocations de recherche	185 488	192 841
Total	308 792€	405 613€

#### 4.5 Intérêts à recevoir

Les intérêts à recevoir représentent le montant des intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour l'exercice et qui n'ont pas été reçus. Il n'y avait pas d'intérêts à recevoir au 31 décembre 2020.

#### 4.6 Stocks

La somme de 288 091€ représente la valeur des stocks de publications desquels 29 335€ sont des encours et 262 298€ des produits finis mis à disposition pour la vente par les Editions de l'OMS en fin d'exercice.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Solde en début d'exercice	235 085	255 774
Additions	291 633	216 964
Distributions	(236 413)	(216 956)
Destructions/ajustements	(2214)	(20 697)
Solde en fin d'exercice	<u>288 091€</u>	<u>235 085€</u>

#### 4.7 Immobilisations corporelles nettes

La valeur des immobilisations corporelles, nettes d'amortissements cumulés en fin d'exercice, est de 1 738 617€. Sont compris les bâtiments propriété du CIRC, les matériels de laboratoire et de bureau, les équipements et aménagements, et les véhicules à moteur.

	Bâtiments	Equipements de laboratoire	Matériels de bureau et autres	Equipements et aménagements	Véhicules à moteur	Total 31-déc-20	Total 31-déc-19
<i>Coût ou valeur :</i>							
Solde – début d'exercice	2 906 098	4 787 448	976 833	14 441	113 689	8 798 509	8 911 352
Acquisitions		152 356				152 356	218 857
Diminutions							(331 700)
Solde – fin d'exercice	2 906 098	4 939 804	976 833	14 441	113 689	8 950 865	8 798 509
<i>Amortissements cumulés :</i>							
Solde – début d'exercice	1 724 141	4 009 572	825 497	14 441	113 689	6 687 340	6 402 902
Dotations pour l'exercice	72 654	351 801	100 453			524 908	616 138
Reprises							(331 700)
Solde – fin d'exercice	1 796 795	4 361 373	925 950	14 441	113 689	7 212 248	6 687 340
<i>Valeur nette comptable :</i>							
Début d'exercice	1 181 957	777 876	151 336	0	0	2 111 169	2 508 450
Fin d'exercice	1 109 303	578 431	50 883	0	0	1 738 617	2 111 169

De plus, le CIRC détient 147 articles (immobilisations corporelles) d'une valeur d'acquisition de 4 399 903€ qui sont entièrement amortis et toujours en service en fin d'exercice.

## Note 5: Passifs

### 5.1 Contributions reçues en avance

Le montant total de 675 486€ représente les contributions anticipées de 2021 reçues par avance de la part des Etats participants, les contributions volontaires reçues d'avance et les produits provenant des publications reçues d'avance.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Contribution statutaire reçue d'avance	669 401	897 668
Contribution volontaire reçue d'avance	4000	74 855
Autre revenu reçu d'avance	2085	2085
Total	<u>675 486€</u>	<u>974 608€</u>

### 5.2 Dettes et charges à payer

Le solde total en fin d'exercice s'élève à 1 369 196€. Les charges de personnel/STA/boursiers ci-dessous comprennent les salaires à payer, les dettes envers l'association du personnel et les paiements (comme les remboursements de voyage ou les allocations) versés aux personnel/STA/boursiers.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Personnel/boursiers	7821	25 743
Fournisseurs	146	34 619
Charges à payer	1 361 229	1 167 962
Total	<u>1 369 196€</u>	<u>1 228 324€</u>

### 5.3 Avantages du personnel

Les avantages du personnel, s'élevant à 102 558 605€, incluent les salaires à payer, les avantages à court terme, les avantages du personnel après cessation de service (assurance-maladie du personnel – ASHI) et d'autres avantages sociaux à long terme. Ce montant comprend des passifs non-inscrits au budget pour un total de 94 927 641€ (voir Note 6.6b).

L'évaluation des avantages sociaux à court terme a été réalisée par le Centre ; l'évaluation de l'assurance-maladie du personnel et des autres avantages sociaux à long terme a été effectuée par des consultants actuaires indépendants.

**a) Sommaire des avantages du personnel :**

	<u>Courant</u>	<u>Non courant</u>	<u>Total</u> <u>31-déc-20</u>	<u>Total</u> <u>31-déc-19</u>
Avantages du personnel à court terme	1 259 181		1 259 181	902 205
Autres avantages du personnel à long terme	130 365	1 774 325	1 904 690	2 077 480
Indemnités de fin de contrat de travail	81 653		81 653	
Avantages du personnel après cessation de service (ASHI)		99 313 081	99 313 081	79 274 695
<b>Total</b>	<b>1 471 199€</b>	<b>101 087 406€</b>	<b>102 558 605€</b>	<b>82 254 380€</b>

**b) Comptes TQ, TP et POC :**

Ces comptes ont été créés pour financer les avantages statutaires des membres du personnel. Ils sont collectés *via* les salaires. Le solde total à la fin de la période s'élève à 7 630 964€.

*Compte TQ* : ce compte a été créé pour financer les avantages du personnel à court terme. Il est alimenté par une provision budgétaire fixée à 8% des salaires du personnel professionnel et ajustements de poste. Le taux d'approvisionnement du TQ a été diminué de 10% à 8% au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

*Compte TP* : ce compte a été créé pour financer les avantages du personnel à long terme, les avantages sociaux après cessation de service et les indemnités de fin de contrat. Il est approvisionné par une provision budgétaire fixée à 2,0% des salaires et ajustements de poste des salariés en contrat longue durée et à 4,0% de ceux des salariés temporaires en 2020–2021 (3,5% et 5,5% respectivement en 2019).

*Compte POC* : la charge d'occupation de poste a été créée en 2018 pour financer les fonctions de facilitation et d'appui, incluant le financement ou le soutien du remplacement temporaire d'un membre du personnel en congés maternité. Le compte POC est approvisionné par une provision budgétaire fixée à 2,0% du salaire et ajustement de poste de tous les membres du personnel en 2020–2021 (0,5% en 2019).

	<u>TQ</u>	<u>TP</u>	<u>POC</u>	<u>Total</u> <u>31-déc-20</u>	<u>Total</u> <u>31-déc-19</u>
Solde du fonds en début d'exercice	2 555 246	3 857 270	291 544	6 704 060	6 106 270
<u>Plus</u> : Apport de fonds dans l'année	753 472	308 285	315 747	1 377 504	1 409 408
<u>Moins</u> : Sortie de fonds dans l'année	(350 429)	(100 171)		(450 600)	(811 618)
<b>Solde du fonds en fin d'exercice</b>	<b>2 958 289€</b>	<b>4 065 384€</b>	<b>607 291€</b>	<b>7 630 964€</b>	<b>6 704 060€</b>

Les sorties de fonds en 2020 incluent les paiements suivants relatifs aux avantages du personnel.

	<u>Courant</u>	<u>Non Courant</u>	<u>Total 31-déc-20</u>
Droits liés au recrutement	65 680		65 680
Droits liés à la séparation	53 760	100 171	153 931
Allocations pour frais d'études	210 495		210 495
Voyages pour congés dans les foyers	17 036		17 036
Visite médicale périodique et assurance	3458		3458
Total – sortie de fonds	<u>350 429€</u>	<u>100 171€</u>	<u>450 600€</u>

**c) Evaluation des avantages du personnel à court terme :**

Les avantages à court terme comprennent le solde des congés annuels acquis, les allocations pour frais d'études et les congés dans les foyers. Ils sont calculés comme si tous les membres du personnel avaient quitté leurs fonctions le dernier jour de l'année civile. Ainsi, les valeurs ne sont pas actualisées. Une mesure spéciale a été mise en place en 2020 permettant le paiement d'un maximum de 45 jours de congés annuels non épuisés (soit 15 jours au-delà des 30 jours spécifiés dans la SR 630.8, base de l'évaluation 2019 des congés annuels acquis) lors de la séparation des membres du personnel titulaires d'engagements continus ou à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2021. La valeur du solde des congés annuels est calculée conformément au paragraphe 380.2.2 de la Section 3 du Règlement du Personnel.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Provision pour congés payés	1 226 219	820 412
Allocations pour frais d'études	32 962	42 793
Salaires à payer		39 000
Total en fin d'année des obligations au titre de prestations définies	<u>1 259 181€</u>	<u>902 205€</u>

**Rapprochement :**

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Obligations au titre de prestations définies – début d'année	902 205	868 214
<u>Plus</u> : Charges comptabilisées pendant l'année	746 405	620 110
<u>Moins</u> : Paiement réel	(389 429)	(586 119)
Obligations au titre de prestations définies - fin d'année	<u>1 259 181€</u>	<u>902 205€</u>

**d) Evaluation des avantages du personnel à long terme :**

Les avantages à long terme comprennent les allocations en cas de décès, les primes de rapatriement, les allocations de voyage de rapatriement et les déménagements liés au rapatriement, ainsi que les indemnités pour raisons de santé. Les actuaires déterminent leur valeur à la fin de chaque année sur la base d'hypothèses et de méthodes retenues d'un commun accord. La dernière évaluation actuarielle complète a été réalisée au 31 décembre 2019. Une extrapolation des données de recensement du 31 octobre 2019 (proxy pour le 31 décembre 2019) au 31 décembre 2020 a été utilisée pour les états financiers 2020.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Allocations en cas de décès	145 919	156 529
Primes de rapatriement	1 377 425	1 532 522
Allocations de déménagement lié au rapatriement	274 146	277 823
Allocations de voyage de rapatriement	89 092	91 530
Indemnités pour raisons de santé	18 108	19 076
<b>Total en fin d'année des obligations au titre de prestations définies</b>	<b>1 904 690€</b>	<b>2 077 480€</b>

**Synthèse actuarielle :**

	<u>31-déc-20</u> Evaluation	<u>31-déc-19</u> Evaluation
<b>Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies – 142 (a)(ii)</b>		
Obligation au titre des prestations définies en début d'année	2 077 480	1 928 140
Coût des services	183 565	207 385
Coût financier	16 162	29 347
(Montant total brut des prestations versées)	(100 171)	(225 500)
Cotisations des participants	0	0
Changement dans les méthodes comptables	0	0
Modification du régime	0	0
(Gains)/pertes actuariel(le)s du(e)s aux changements d'hypothèses financières	(91 185)	156 000
(Gains)/pertes actuariel(le)s du(e)s aux autres changements d'hypothèses	(181 161)	(17 892)
<b>Obligation au titre des prestations définies en fin d'année</b>	<b>1 904 690€</b>	<b>2 077 480€</b>
<b>Rapprochement de la situation de l'obligation non capitalisée – 142</b>		
Obligation au titre des prestations définies	1 904 690	2 077 480
(Actifs du régime)	0	0
(Excédent)/déficit net – Etat de la situation financière	1 904 690	2 077 480
(Actif)/passif courant	130 365	114 265
(Actif)/passif non courant	1 774 325	1 963 215
<b>Charge de l'exercice</b>		
Coût des services	183 565	207 385
Coût financier	16 162	29 347
Réévaluations	(272 346)	138 108
<b>Charge totale</b>	<b>(72 619)€</b>	<b>374 840€</b>

### **Hypothèses actuarielles :**

Date de l'évaluation	31 décembre 2020
Taux d'actualisation	0,3% (contre 0,8% lors de l'évaluation au 31 décembre 2019).  Basé sur la courbe de rendement Aon Hewitt pour l'indice iBoxx de la zone euro et le flux de trésorerie prévisionnel au titre des avantages à payer à ce jour. Le taux d'actualisation obtenu est arrondi au 0,1% près.
Inflation générale annuelle	1,4% (diminution par rapport au 1,8% lors de l'évaluation au 31 décembre 2019).
Barème annuel des traitements	Inflation générale, plus 0,5% au titre des primes liées à la productivité, plus les primes au titre du mérite/promotion.
Taux de change futurs	Egal aux taux au comptant officiels des Nations Unies au 31 décembre 2020.
Taux d'incapacité à long terme	50% des taux recommandés par le Groupe de travail des Nations Unies <i>via</i> les directives d'harmonisation, sur la base d'un retour d'expérience de l'OMS établi sur 2005–2016.
Taux de mortalité	Les taux de mortalité correspondent aux taux recommandés par le Groupe de travail des Nations Unies <i>via</i> les directives d'harmonisation fournies en janvier 2021.
Valeur des actifs	Selon la norme IPSAS 39, le régime n'a pas d'actif détenu à des fins comptables.
Comptabilisation des gains ou pertes actuariels	Les profits et les pertes sont immédiatement comptabilisés parmi les charges de l'exercice auxquels ils se rattachent.
Utilisation des avantages liés au rapatriement	70% des participants satisfaisant le critère d'admissibilité sont supposés choisir de bénéficier des avantages, sur la base d'une étude de retour d'expérience sur les paiements d'avantages entre 2005 et 2009 pour l'Organisation panaméricaine de la Santé. Cette hypothèse a été approximativement validée par rapport au retour d'expérience des paiements d'avantages de l'OMS pour 2013 et 2014.  En début d'année 2019, le caractère raisonnable global des hypothèses de paiement des avantages liées au rapatriement (incluant l'utilisation et les coûts par participant) a été validé par rapport au retour d'expérience des paiements d'avantages de l'OMS entre 2017 et 2019.
Allocation de rapatriement	Les employés mariés décédant dans l'exercice de leur fonction sont supposés avoir au moins un enfant à charge lors du décès.  85% des employés hommes et 55% des employés femmes sont supposés avoir au moins une personne à charge.
Voyage de rapatriement	Le coût moyen du billet d'avion en 2020 est de 3789 dollars US par membre du personnel. Ce coût comporte une couverture globale (y compris en cas de décès). D'après une étude menée du 1 <sup>er</sup> janvier 2010 au 30 septembre 2011. Les montants sont convertis en euros au taux de change au 31 décembre 2020.  Le coût moyen du billet a été extrapolé à la date d'évaluation à l'aide des hypothèses d'inflation générale issues des évaluations précédentes, et est ensuite extrapolé avec l'inflation générale issue de l'évaluation actuelle.
Allocation de déménagement liée au rapatriement	En vertu des règles du régime, l'allocation de déménagement liée au rapatriement est de 10 000/15 000 dollars US pour les salariés célibataires/mariés en contrat longue durée et 7000/10 500 dollars US pour les salariés célibataires/mariés en contrat temporaire.  En 2014, environ 10% des salariés de l'OMS couverts par le compte TP étaient sous contrat temporaire. Ainsi, les allocations moyennes extrapolées sont une moyenne pondérée des montants liés aux salariés temporaires et des montants liés aux salariés à contrat longue durée, calculées de la manière suivante :

10 000 dollars US x 90% + 7000 dollars US x 10% = 9700 dollars US pour les salariés célibataires.

15 000 dollars US x 90% + 10 500 dollars US x 10% = 14 550 dollars US pour les salariés mariés.

Ces montants ne sont pas indexés sur l'inflation. Les montants ci-dessus sont convertis en euros au taux de change au 31 décembre 2019.

Cessation de service pour raisons de santé	96% des invalidités sont supposées être indemnisées par l'allocation pour cessation de service pour raisons de santé.  Les 4% restants des invalidités sont supposées bénéficier d'une allocation du Fonds spécial d'indemnisation (SFFC) et non d'une allocation de cessation de service pour raisons de santé du compte TP.
Allocation en cas de décès	90% des décès dus au service sont supposés être indemnisés par l'allocation en cas de décès.  Les 10% restants de décès en service actif sont supposés donner lieu à une allocation du Fonds spécial d'indemnisation (SFFC) et non à une allocation en cas de décès du compte TP.

### e) Evaluation de l'assurance-maladie du personnel :

Le Centre comptabilise l'assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI) en tant qu'avantage social. Les gains et pertes actuariel(le)s sont comptabilisé(e)s dans l'actif net/la situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2020, établies par des actuaires professionnels dans le cadre du rapport général à l'OMS, s'élèvent à 121 856 541 dollars US, soit 99 313 081€ au taux de change des Nations Unies de 0,815€/dollar US.

La réévaluation de ce compte au 31 décembre 2020 a entraîné un gain de change net latent de 7 166 574€, dont 3 125 149€ ont été comptabilisés directement à l'actif net/la situation nette dans l'Etat III (perte de change nette latente de 1 390 746€ en 2019, dont 460 750€ avaient été comptabilisés directement à l'actif net/la situation nette dans l'Etat III).

Conformément à la norme IPSAS 39, la perte de change de 18 409 849 dollars US, équivalent à 15 004 027€ au taux UNORE de 0,815€/dollar US au 31 décembre 2020, a été comptabilisée directement à l'actif net/la situation nette (Etat III) en 2020 (15 544 581 dollars US de perte de change latente en 2019, équivalent à 13 927 945€ au taux UNORE de 0,896€/dollar US).

Les tableaux suivants sont issus des rapports établis par les actuaires de l'OMS. Tous les chiffres sont donnés en dollars US.

#### **Synthèse actuarielle :**

	<u>31-déc-20</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>	<u>31-déc-19</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>
<b>Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies – 142 (a)</b>		
Obligation au titre des prestations définies en début d'année	124 128 646	99 842 008
Coût des services	6 904 131	4 714 646
Coût financier	741 361	1 290 793
(Montant brut des prestations réelles versées après service)	(400 971)	(487 823)
(Total de la charge administrative réelle après service)	(26 737)	(32 969)
Cotisations réelles des participants après service	239 116	243 593
Modifications apportées au régime dans l'année	9 681 185	(185 207)
Changement de méthodes comptables	0	0

	<u>31-déc-20</u> Valuation (dollars US)	<u>31-déc-19</u> Valuation (dollars US)
(Gains)/pertes sur obligation du(e)s aux changements d'hypothèses financières	25 822 421	17 951 728
(Gains)/pertes sur obligation du(e)s aux autres changements d'hypothèses	<b>(3 400 845)</b>	791 877
	<b>163 688 307</b>	<b>124 128 646</b>
Obligation au titre des prestations définies en fin d'année	dollars US	dollars US
<b>Rapprochement de la situation sur la provision des sinistres à payer 142 (a)</b>		
Provision des sinistres à payer – début d'année	399 000	383 000
Coût financier sur provision des sinistres à payer sur l'exercice	2394	4979
(Gain)/Perte sur provision des sinistres à payer	<b>(45 394)</b>	11 021
	<b>356 000 dollars US</b>	<b>399 000 dollars US</b>
Provision des sinistres à payer – fin d'année		
<b>Rapprochement des actifs – 142 (a)</b>		
Valeur de marché des actifs ASHI – début d'année	36 051 424	30 687 724
(Montant brut des prestations réelles versées par la SHI)	<b>(999 846)</b>	<b>(1 121 135)</b>
(Total de la charge administrative réelle de la SHI)	<b>(66 670)</b>	<b>(75 770)</b>
Total des cotisations réelles des participants à la SHI	1 008 550	981 700
Total des cotisations réelles de l'organisation à la SHI	2 009 485	1 962 093
Contributions supplémentaires de l'organisation sur l'exercice	0	0
Intérêts sur actifs SHI bruts	218 490	406 767
Gain/(perte) sur les actifs	3 966 333	3 210 045
	<b>42 187 766</b>	<b>36 051 424</b>
Valeur marchande des actifs ASHI – fin d'année	dollars US	dollars US
<b>Rapprochement de la situation de l'obligation non capitalisée – 142</b>		
Obligation au titre des prestations définies		
Active	117 160 816	86 753 468
Inactive	46 527 491	37 375 178
Provision des sinistres à payer	356 000	399 000
Total - Obligation au titre des prestations définies	<b>164 044 307</b>	<b>124 128 646</b>
(Actifs ASHI du régime)	<b>(42 187 766)</b>	<b>(36 051 424)</b>
	<b>121 856 541</b>	<b>88 476 222</b>
(Excédent)/déficit net	dollars US	dollars US
(Actif)/passif courant	0	0
	<b>121 856 541</b>	<b>88 476 222</b>
(Actif)/passif non courant	dollars US	dollars US
	<b>18 409 849</b>	<b>15 544 581</b>
(Gain)/perte total(e) sur l'exercice	dollars US	dollars US

	<u>31-déc-20</u> Valuation (dollars US)	<u>31-déc-19</u> Valuation (dollars US)
<b>Etat de la performance financière</b>		
Coût des services	6 904 131	4 714 646
Coût financier	525 265	889 005
Amortissement du coût des services passés - (crédit)/débit	9 681 185	<b>(185 207)</b>
Charge totale	17 110 581 dollars US	5 418 444 dollars US
<b>Analyse de la sensibilité du régime d'assurance-maladie – 147 (a)</b>		
Obligation au titre des prestations définies – fin d'année		
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1%	123 866 899	96 027 219
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	164 044 307	124 128 646
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1%	219 306 805	163 298 399
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, moins 1%	218 239 355	164 644 655
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation	164 044 307	124 128 646
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, plus 1%	126 078 242	95 711 070
<b>Cotisations comptables attendues – 149 (b)</b>		
Cotisations attendues sur l'année prochaine		
Cotisation pour et de la part des employés, net des droits/charges admin.	1 892 000	1 314 000
Cotisation de l'OMS pour les retraités	617 000	553 000
Total des cotisations attendues	2 509 000 dollars US	1 867 000 dollars US

### **Hypothèses et méthodes actuarielles :**

Pour chaque exercice, l'OMS identifie et sélectionne des hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires pour l'évaluation de fin d'exercice afin de déterminer les exigences en matière de charge et contribution pour les avantages du personnel de l'Organisation. Les hypothèses actuarielles doivent être publiées dans les états financiers, conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). De plus, chaque hypothèse actuarielle doit être publiée en chiffres absolus.

En 2020, l'OMS a réalisé une évaluation complète afin d'estimer les passifs. Normalement, une évaluation complète est réalisée tous les trois ans.

Date de l'évaluation 31 décembre 2020

Taux d'actualisation 0,2% (contre 0,6% lors de l'évaluation au 31 décembre 2019)

Les taux d'actualisation de l'OMS sont basés sur les rendements d'obligations privées de notation élevée. L'OMS a adopté une approche basée sur la courbe de rendement afin de refléter la structure des flux de trésorerie prévisionnels et l'exposition au risque de change supposée – spécifique à l'assurance-maladie du personnel – pour chaque regroupement de bureaux. Le CIRC fait partie du Bureau Europe. Le taux représente une moyenne pondérée du taux de la courbe de change SIX Swiss et du taux de la courbe pour l'indice iBoxx de la zone euro. Le taux obtenu est arrondi au 0,1% près.

Inflation générale annuelle	1,1% (contre 1,3% lors de l'évaluation précédente au 31 décembre 2019)  Elle est basée sur les prévisions du système commun des Nations Unies (pour des régimes de longue durée), comme suggéré par le Groupe de travail des Nations Unies sur les normes comptables. En particulier, le taux pour l'Europe est une moyenne pondérée des taux de la Suisse (1,0%), de la zone Euro (1,4%) et des Etats-Unis (2,0%), arrondi à 0,1% près.
Barème annuel des traitements	Inflation générale, plus 0,5% au titre des primes liées à la productivité, plus les primes au titre du mérite/promotion.

#### **f) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies :**

Le Règlement de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (« la Caisse ») prévoit que le Comité mixte fasse procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode *Open Group Aggregate*. L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse des pensions suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers du CIRC envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9% pour les participants et de 15,8% pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel conformément à l'Article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que si l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'Article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle disponible date du 31 décembre 2019. Une extrapolation au 31 décembre 2020 des données de recensement au 31 décembre 2019 a été utilisée par la Caisse pour ses états financiers 2020.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 a révélé un ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir, de 144,2% (139,2% dans l'évaluation de 2017). Compte tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le ratio de capitalisation était de 107,1% (102,7% dans l'évaluation de 2017).

Après avoir évalué la suffisance actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'existait aucune exigence, au 31 décembre 2019, des paiements compensatoires prévus à l'Article 26 du Règlement de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs dépassait la valeur actuarielle de tous les acquis passifs au titre de la Caisse. En outre, la valeur marchande des actifs a également dépassé la valeur actuarielle de tous les passifs à payer à la date d'évaluation. Au moment de ce rapport, l'Assemblée générale n'a pas invoqué la disposition de l'Article 26.

Dans le cas où la disposition de l'Article 26 serait invoquée pour cause de déficit actuariel, soit en cours d'activité, soit lors de l'abolition du régime de retraite de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les paiements du déficit requis de la part de chaque organisation membre seraient basés sur la proportion de contribution de chaque organisation membre vis-à-vis des contributions totales payées à la Caisse sur les trois années précédant la date d'évaluation.

En 2020, le montant des cotisations versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies était de 6 014 546 dollars US (6 013 290 dollars US en 2019, 5 744 060 dollars US en 2018 et 5 624 697 dollars US en 2017).

L'adhésion à la Caisse peut être terminée par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur recommandation affirmative du Comité mixte. Une part proportionnelle du total des actifs de la Caisse à la date de la résiliation devra être payée à l'ex-organisation membre au bénéfice exclusif de ses employés, qui étaient participants à la Caisse à cette date, conformément à l'accord mutuellement convenu entre l'organisation et la Caisse. Le montant est déterminé par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur la base d'une évaluation actuarielle des actifs et passifs de la Caisse à la date de résiliation ; aucune part des actifs en excédent des passifs n'est incluse dans le montant.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse des pensions et présente chaque année un rapport au Comité mixte et à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements et les met publiquement à disposition en ligne : [www.unjspf.org](http://www.unjspf.org).

#### 5.4 Produits différés

Les produits différés sur les contributions volontaires se rapportent à des accords pluriannuels signés jusqu'en 2020 mais pour lesquels la comptabilisation des produits correspondants a été reportée à des exercices financiers futurs. Le solde des contributions volontaires est divisé entre produits différés courants et non courants, selon le moment où le Centre peut dépenser les fonds, conformément aux accords.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Passifs courants	7 961 270	9 769 162
Passifs non courants	4 060 842	4 005 627
Total produits différés	<u>12 022 112€</u>	<u>13 774 789€</u>

#### Note 6: Actifs nets/situation nette

L'actif net/capitaux propres du Centre a diminué de 16 935 088€ en fin d'exercice en raison de l'augmentation de la dette ASHI non inscrite au budget. L'Etat III fournit le résumé des variations de l'actif net/la situation nette par fonds et les Tableaux 1 et 2 donnent des détails sur les variations des soldes des fonds, y compris les produits et les dépenses engagés.

La présentation de l'actif net/la situation nette dans l'Etat I sépare le capital par fonds comme suit.

### 6.1 Budget ordinaire (RB)

Le total des fonds disponibles comprend 21 865 751€ de budget approuvé pour 2020 et un solde de 310 761€ du budget ordinaire approuvé pour 2019, engagé en 2019 pour une livraison dans l'année calendaire suivante. En fin d'exercice, le solde net du fonds est de 2 997 702€.

### 6.2 Contributions volontaires (VC)

Le solde de ce compte s'élevant à 16 258 430€ comprend les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié.

### 6.3 Fonds de roulement (WCF)

Le solde du fonds a diminué de 612 241€, résultat net de la contribution de nouveaux Etats participants (voir également la Note 3.10b) et des fonds utilisés pour la création de provisions pour les arriérés de contributions.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Solde en début d'exercice	2 951 086	3 361 050
<u>Plus</u> : Contribution au WCF des nouveaux Etats participants	0	34 650
Reprise de provision pour arriérés de contributions statutaires	0	0
<u>Moins</u> : Provision pour arriérés de contributions statutaires	<b>(612 241)</b>	<b>(444 614)</b>
Solde de clôture	<u>2 338 845€</u>	<u>2 951 086€</u>

### 6.4 Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)

Le solde de ce compte s'élevant à 9 290 457€ inclut les réserves, c'est-à-dire les charges approuvées par le Conseil de Direction mais non encore engagées.

### 6.5 Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme (PSC)

Le solde du fonds a diminué de 4 446 731€ à 4 382 133€ au cours de l'exercice.

### 6.6 Etats participants – Autres

Le montant de **(92 900 933)€** représente la valeur nette du Fonds commun et du Fonds à caractère spécial.

a) Le Fonds commun inclut les stocks et la valeur nette des immobilisations corporelles comme suit :

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Stocks	288 091	235 085
Immobilisations corporelles, nettes	1 738 617	2 111 169
Total Fonds commun	<u>2 026 708€</u>	<u>2 346 254€</u>

- b) Le Fonds à caractère spécial représente la portion non financée de l'obligation au titre des avantages du personnel, comme décrit dans la Note 5.3.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Solde du Fonds des comptes TQ, TP et POC (Note 5.3b)	7 630 964	6 704 060
Salaires à payer financés par d'autres sources	0	39 000
<u>Moins</u> : Total des avantages du personnel (Note 5.3a)	<u>(102 558 605)</u>	<u>(82 254 380)</u>
Total du Fonds à caractère spécial	<u>(94 927 641)€</u>	<u>(75 511 320)€</u>

## 6.7 Fonds de dépôt

Ce compte a un solde positif de 50 716€ qui sera utilisé dans les années suivantes afin de financer les cours de langues.

## Note 7: Produits

### 7.1 Contributions statutaires

Ce compte inclut les contributions statutaires inscrites et non inscrites au budget des Etats participants ainsi que les règlements d'arriérés de contributions statutaires.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Contribution statutaire inscrite au budget	21 865 751	22 237 465
Contribution statutaire non inscrite au budget	408 161	622 649
Augmentation de la provision pour contributions à recevoir et autres créances	<u>(612 241)</u>	<u>(444 614)</u>
Total	<u>21 661 671€</u>	<u>22 415 500€</u>

#### Contribution statutaire inscrite au budget

Il s'agit de la contribution des Etats participants pour le budget-programme biennal selon les contributions approuvées par le Conseil de Direction, qui est comptabilisée selon la méthode de la comptabilité d'exercice en début de chaque année, en contrepartie d'un compte client. Le montant de 21 865 751€ indiqué dans ces états financiers représente la contribution des Etats participants pour le budget-programme approuvé pour 2020 (Résolution GC/61/R5). La situation du recouvrement de ces contributions apparaît dans le Tableau 3.

#### Contribution statutaire non inscrite au budget

La contribution statutaire non inscrite au budget inclut la contribution de la Hongrie, dont l'adhésion a été acceptée en 2019. Les contributions de 2020 sont conformes au pourcentage prévu à l'Article IV.4.3 du Règlement financier du CIRC et dans la Résolution GC/54/R18.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Contribution de la Hongrie	408 161	207 550
Contribution de la République islamique d'Iran		415 099
Total	<u>408 161€</u>	<u>622 649€</u>

#### Augmentation de la provision pour contributions à recevoir et autres créances

La provision de 612 241€ a été créée pour les contributions statutaires à recevoir de la part d'un Etat participant.

### 7.2 Contributions volontaires

La valeur comptabilisée de 15 207 992€ représente le solde net des contributions volontaires. Il n'y a eu ni pertes ni provisions pour dépréciation des comptes de clients en 2020.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Compte principal des Contributions volontaires	54 554	62 260
Contributions volontaires à objet spécifié*	15 082 416	14 411 740
Contributions volontaires sans objet spécifié	71 022	92 789
Total	<u>15 207 992€</u>	<u>14 566 789€</u>

\* Les contributions volontaires à objet spécifié incluent les contributions reçues lorsque les membres du personnel du CIRC ont été invités à certains événements, et sont spécifiquement affectées aux activités de soutien du Centre.

### 7.3 Activités génératrices de produits

Les revenus provenant de la vente des publications du CIRC en 2020 s'élèvent à 1 937 150€, en légère hausse par rapport à l'année précédente.

### 7.4 Autres produits opérationnels

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Vente d'équipement et de matériel	579	210
Autres revenus	21 874	30 229
Total	<u>22 453€</u>	<u>30 439€</u>

### 7.5 Fonds de dépôt

Un total de 9575€ a été reçu de la part des membres participant aux cours de langues.

### 7.6 Produits financiers

Il s'agit des produits d'intérêts bancaires. Les intérêts s'élevant à 4251€ ont été divisés et redistribués aux contributions à objets spécifiés conformément aux conditions stipulées dans les contrats et à l'approbation du Conseil de Direction dans sa Résolution GC/55/R23 (3498€), ainsi qu'aux contributions à objets non spécifiés conformément à l'approbation du

Conseil de Direction dans sa Résolution GC/23/R6 (753€). Les intérêts restants, s'élevant à 25 406€, sont crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Produits d'intérêts redistribués aux comptes VC	4251	6012
Produits d'intérêts crédités au compte du GCSF	25 406	95 896
Total	<u>€29 657</u>	<u>101 908€</u>

## **7.7 Produits correspondant à des prestations de service**

Les dépenses d'appui au programme, soit 1 041 424€ collectés sur les contributions volontaires à objet spécifié au cours de l'exercice, sont éliminées de l'Etat II (voir Note 3.10g). Elles apparaissent dans les Tableaux 1 et 2.

**Note 8: Charges****8.1 Charges de personnel**

Ces charges comprennent le montant total dû aux salariés, services généraux et professionnels confondus. Les charges comprennent les salaires de base, les ajustements complémentaires et les autres types d'allocations versés par le Centre. Les charges de personnel incluent également les mouvements des coûts actuariels pour l'assurance-maladie du personnel et les passifs pour indemnités de fin de contrat de travail (se référer à la Note 5.3), qui sont reconnues dans l'Etat de la performance financière (Etat II).

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Charges de personnel	22 895 649	23 305 597
Coût actuariel	11 578 868	2 663 454
Total	<u>34 474 517€</u>	<u>25 969 051€</u>

**8.2 Assistants temporaires, conseillers et participants**

Les dépenses liées aux besoins en assistance temporaire comprennent les salaires, les allocations autres et indemnités de fin de contrat ainsi que la part de l'employeur pour le fonds de pension et l'assurance-maladie. En ce qui concerne les conseillers et les participants, ces dépenses sont liées aux réunions auxquelles ils participent.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Coût assistants temporaires	574 840	725 677
Coût conseillers et participants	89 906	850 878
Total	<u>664 746€</u>	<u>1 576 555€</u>

**8.3 Boursiers**

Les charges comprennent l'allocation de bourse ainsi que les autres allocations du personnel du CIRC de la catégorie des chercheurs en début de carrière et des chercheurs extérieurs (ECVS), comprenant les chercheurs extérieurs et chercheurs extérieurs seniors dans le cadre des programmes de collaboration, les post-doctorants *via* les programmes de bourse d'étude et les étudiants (en master, doctorants) qui suivent les programmes de formation du Centre.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Allocation de bourse et autres allocations	<u>2 555 175€</u>	<u>2 407 460€</u>

**8.4 Voyages en mission**

Le coût des voyages en mission comprend les dépenses liées aux voyages du personnel et des boursiers du Centre (coût du billet, indemnités forfaitaires et annexes). Ils ne comprennent pas les voyages statutaires qui sont considérés comme des avantages du personnel.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Coût des voyages	<u>88 191€</u>	<u>880 810€</u>

### 8.5 Accords de recherche et autres accords

Ce sont les dépenses issues des accords de recherche en collaboration (CRA), consortiums et accords de partenariat, ainsi que d'autres contrats, tels que les accords pour l'exécution de travaux (APW), accords de transfert de matériel (MTA), accords de transfert de données (DTA), et contrats de consultant.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Accords de recherche en collaboration et consortiums	3 419 036	5 614 595
Coût des consultants	229 470	200 736
Accords pour l'exécution de travaux et autres	227 739	229 388
Total	<u>3 876 245€</u>	<u>6 044 719€</u>

### 8.6 Gestion des achats et dépenses opérationnelles diverses

Il s'agit des dépenses concernant l'achat de consommables et de fournitures de bureau sous le seuil de capitalisation ainsi que diverses autres dépenses.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Coût de distribution et de maintenance	1 434 991	1 532 112
Consommables	1 087 460	1 502 027
Equipements et fournitures de bureau	828 387	799 550
Coût sécurité	425 231	435 070
Autres dépenses diverses	404 177	668 481
Total	<u>4 180 246€</u>	<u>4 937 240€</u>

### 8.7 Coût de distribution et destruction des stocks

Cette rubrique inclut le coût des stocks distribués ou détruits durant l'exercice en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Coût de distribution et destruction des stocks	<u>238 627€</u>	<u>237 653€</u>

### 8.8 Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles sur l'exercice est réalisé en utilisant la méthode linéaire.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Amortissement	<u>524 908€</u>	<u>616 138€</u>

### 8.9 Charge financière

La charge financière comprend les frais bancaires et écarts d'arrondi.

### 8.10 Perte de change nette

Il s'agit des pertes ou gains de change net(te)s réalisé(e)s ou latent(e)s.

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Perte (gain) de change réalisé(e), net(te)	1 187 316	(177 149)
Perte (gain) de change latent(e), net(te)	(3 881 945)	814 573
Total perte (gain) de change latent(e) net(te)	<u>(2 694 629€)</u>	<u>637 424€</u>

### 8.11 Dépenses d'appui au programme

Ces dépenses d'appui sont imputées aux contributions volontaires à objet spécifié de l'exercice et sont éliminées dans l'Etat II consolidé. Elles se trouvent dans les Tableaux 1 et 2 (voir également Note 7.7).

### 8.12 Virements entre fonds

Le tableau ci-dessous détaille les transferts de fonds pendant l'exercice entre le budget ordinaire (RB) et le GCSF et entre les Contributions volontaires à objet spécifié (VC) et le GCSF concernant les projets clôturés.

	<u>GCSF</u>	<u>RB</u>	<u>VC</u>
Transfert du GCSF vers RB pour le coût budgétaire dû à la perte de change (réajustement monétaire)	(38 400)	38 400	
Transfert du solde non utilisé du RB vers le GCSF	122 062	(122 062)	
Transfert du solde des projets clôturés au GCSF	32 443		(32 443)
Transfert net entre fonds	<u>116 105€</u>	<u>(83 662)€</u>	<u>(32 443)€</u>

## Note 9: Rapprochement des chiffres clefs des Etats I et IV

Le Tableau des flux de trésorerie (Etat IV) est étroitement lié à l'Etat de la situation financière (Etat I). L'Etat IV explique les effets des mouvements des soldes de trésorerie au début et à la fin de l'exercice vis-à-vis de l'impact des flux de trésorerie sur les rubriques de l'Etat I, incluant l'actif, le passif et la situation nette.

Certaines rubriques de l'Etat I affectant les flux de trésorerie, c'est-à-dire les créances, dettes et avantages du personnel, qui incluent aussi des transactions en devises autres que l'euro, comme le dollar US, GBP, couronne norvégienne (NOK), etc. En fin d'exercice, ces éléments ont été réévalués au taux UNORE au 31 décembre 2020. Les pertes/gains de change latents ont été comptabilisés dans les différentes rubriques de l'Etat I.

Cette Note procure des informations supplémentaires afin de faciliter le rapprochement des mouvements de ces rubriques ainsi que les mouvements des immobilisations entre l'Etat I et l'Etat IV.

	Au 31-déc-20	Au 31-déc-19
Contributions à recevoir et autres créances (courantes) selon l'Etat I	17 922 156	18 273 238
Mouvements dans l'Etat I par rapport à l'exercice antérieur	351 082	(1 256 696)
(Perte)/gain de change latent(e)	(379 543)	36 105
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances (courantes) selon l'Etat IV	(28 461)	(1 220 591)
Créances relatives au personnel selon l'Etat I	107 561	132 132
Mouvements dans l'Etat I par rapport à l'exercice antérieur	24 571	1427
(Perte)/gain de change latent(e)	(486)	120
(Augmentation) diminution des créances relatives au personnel selon l'Etat IV	24 085	1 547
Contributions à recevoir et autres créances (non courantes) selon l'Etat I	4 000 515	4 015 790
Mouvements dans l'Etat I par rapport à l'exercice antérieur	15 275	2 089 967
(Perte)/gain de change latent(e)	219 876	3474
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances (non courantes) selon l'Etat IV	235 151	2 093 441
Immobilisations corporelles selon l'Etat I	1 738 617	2 111 169
Mouvements dans l'Etat I par rapport à l'exercice antérieur	372 552	397 281
Amortissement	(524 908)	(616 138)
(Augmentation) diminution des immobilisations corporelles selon l'Etat IV	(152 356)	(218 857)
Fournisseurs et charges à payer selon l'Etat I	1 369 196	1 228 324
Mouvements dans l'Etat I par rapport à l'exercice antérieur	140 872	(647 669)
(Perte)/gain de change latent(e)	673	154
(Augmentation) diminution des fournisseurs et charges à payer selon l'Etat IV	141 545	(647 515)

	Au <b>31-déc-20</b>	Au <b>31-déc-19</b>
Avantages du personnel (non courant) selon l'Etat I	101 087 406	81 237 910
Mouvements dans l'Etat I par rapport à l'exercice antérieur	19 849 496	18 582 252
(Perte)/gain de change latent(e)	4 041 425	<b>(854 426)</b>
Réévaluations ASHI	<b>(11 878 878)</b>	<b>(14 388 695)</b>
(Augmentation) diminution des avantages du personnel (non courant) selon l'Etat IV	12 012 043	3 339 131

#### Note 10: Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

Lors de sa 61<sup>ème</sup> session, le Conseil de Direction a approuvé, par la Résolution GC/61/R5, un budget ordinaire total de 44 149 793€ pour 2020–21, dont 21 865 751€ et 22 284 042€ sont affectés respectivement pour 2020 et 2021. Conformément à cette même Résolution, la Directrice a approuvé des transferts entre sections du budget durant l'exercice biennal, n'excédant pas 15% de la section d'où le crédit a été transféré. Les détails sont présentés dans la colonne « Transferts » de l'Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V).

Le rapprochement des montants réels selon la même base que l'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) et des montants réels de l'Etat de la performance financière (Etat II) au 31 décembre 2020 figure ci-dessous :

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Montant réel comparé - Etat V	18 868 049	24 053 451
Différences temporaires	188 699	
Différences de bases	24 867 960	19 277 123
Dépenses réelles - Etat II	<b>43 924 708€</b>	<b>43 330 574€</b>

#### Note 11: Informations relatives aux parties liées et aux principaux dirigeants

La norme IPSAS 20 exige que le Centre fournisse les renseignements concernant la rémunération et les avantages dont bénéficient les « Principaux dirigeants » (KMP, *Key Management Personnel*), ainsi que les détails des transactions entre ces personnes et les entités « significativement influencées » par le CIRC/l'OMS (désignées par les termes « transactions avec les parties liées »). Les KMP du Centre sont les personnes au grade de Directeur et plus.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de KMP du CIRC ainsi que les rémunérations totales et les bénéfices qui leur ont été versés en 2020. La rémunération totale des KMP comprend : le salaire net, les ajustements complémentaires, les droits comme les indemnités de représentation et les bourses d'étude, la cotisation à la caisse de retraite et les cotisations en cours à l'assurance-maladie.

Nombre de personnes	Indemnités et ajustements complémentaires	Droits	Pensions et régimes de santé	Rémunération totale	Avances en cours sur droits	Emprunts à recouvrer (en plus des droits ordinaires)
2	326 952€	36 633€	121 762€	485 347€	15 564€	-

**Note 12: Montants passés en perte et versements à titre gracieux**

Il n'y a eu aucune perte ni aucun versement effectué à titre gracieux au cours de l'exercice 2020.

**Note 13: Évènements postérieurs à la date d'établissement du rapport**

La date de clôture de ces états financiers est le 31 décembre 2020. Aucun évènement, tant favorable que défavorable, ne s'est produit entre la date du rapport et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée, et qui aurait pu avoir un impact significatif sur ces états financiers.

**Note 14: Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels**

**14.1 Passifs et actifs éventuels**

Conformément à la norme IPSAS 19, les actifs éventuels sont communiqués lorsqu'un évènement crée la possibilité d'une entrée d'avantages économiques. Au 31 décembre 2020, aucun actif significatif n'est à communiquer. Le CIRC n'a également pas de cas juridique en attente.

**14.2 Engagements liés aux baux d'exploitation**

Le CIRC a contracté un bail d'exploitation pour les imprimantes depuis novembre 2012.

Le CIRC ne détient pas de contrat de location-financement à la clôture de cet exercice.

**TABLEAU 1 – Etat de la performance financière par fonds principaux**

<b>Centre International de Recherche sur le Cancer</b>								
<b>Etat de la performance financière par fonds principaux et immobilisations</b>								
<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>								
(en euros)								
	Notes	Budget ordinaire	Fonds de Roulement	Autres fonds	Compte des Contributions Volontaires	Fonds de Dépôt	Eliminations	Exercice clos le 31 Décembre 2020
<b>PRODUITS</b>								
Contributions statutaires	Note 7	21 865 751	( 612 241)	408 161	15 207 992			21 661 671
Contributions volontaires	7.1							15 207 992
Activités génératrices de produits	7.2			1 937 150				1 937 150
Autres produits opérationnels	7.3			22 453				22 453
Fonds de dépôt	7.4				9 575			9 575
Produits correspondant à la prestation de services	7.5			1 041 424			(1 041 424)	
Produits financiers	7.7			25 406	4 251			29 657
<b>Total des produits</b>	7.6	<b>21 865 751</b>	<b>( 612 241)</b>	<b>3 434 594</b>	<b>15 212 243</b>	<b>9 575</b>	<b>(1 041 424)</b>	<b>38 868 498</b>
<b>CHARGES</b>								
Charges de personnel	Note 8	15 195 963		13 957 823	5 320 731			34 474 517
Assistants, conseillers, participants temporaires	8.1			158 092	337 389			664 746
Boursiers	8.2	757 267		288 392	1 509 516			2 555 175
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.3	41 434		11 976	34 781			88 191
Recherche et autres accords	8.4	275 074		76 036	3 519 860	5275		3 876 245
Gestion des achats et charges opérationnelles diverses	8.5	2 546 642		444 866	1 188 738			4 180 246
Coût de distribution et destruction des stocks	8.6			238 627				238 627
Amortissement	8.7			524 908				524 908
Charges financières	8.8	671		15 981	30			16 682
Charges d'appui au programme	8.10				1 041 424		(1 041 424)	
<b>Total des charges</b>	8.11	<b>18 986 316</b>		<b>15 716 701</b>	<b>12 952 469</b>	<b>5 275</b>	<b>(1 041 424)</b>	<b>46 619 337</b>
Gain de change net	8.9			(2 694 629)				(2 694 629)
<b>TOTAL SURPLUS (DEFICIT) SUR L'EXERCICE</b>		<b>2 879 435</b>	<b>( 612 241)</b>	<b>(9 587 478)</b>	<b>2 259 774</b>	<b>4 300</b>	<b>(5 056 210)</b>	<b>(5 056 210)</b>
Dépenses d'investissements								
Stocks		( 89 213)		95 962	( 6 749)			
Immobilisations corporelles		( 19 619)		45 396	( 25 777)			
Virements entre Fonds	8.12	( 83 662)		116 105	( 32 443)			
<b>TOTAL DES CHANGEMENTS DE SOLDES DE FONDS</b>		<b>2 686 941</b>	<b>( 612 241)</b>	<b>(9 330 015)</b>	<b>2 194 805</b>	<b>4 300</b>	<b>(5 056 210)</b>	<b>(5 056 210)</b>

## TABLEAU 2 – Etat de la performance financière par autres fonds

<b>Centre international de Recherche sur le Cancer</b>					
<b>Etat de la performance financière, par autres fonds</b>					
<b>Exercice clos le 31 décembre 2020</b>					
(en euros)					
		Fonds Spécial du Conseil de Direction	Fonds Spécial des dépenses d'appui du programme	Etats participants Autres	Exercice au <b>31 Décembre 2020</b>
	Notes				
<b>PRODUITS</b>	Note 7				
Contributions statutaires	7.1	408 161			<b>408 161</b>
Contributions volontaires	7.2				
Activités génératrices de produits	7.3	1 937 150			<b>1 937 150</b>
Autres produits opérationnels	7.4	22 453			<b>22 453</b>
Produits correspondant à la prestation de services	7.7		1 041 424		<b>1 041 424</b>
Produits financiers	7.6	25 406			<b>25 406</b>
<b>Total des produits</b>		<b>2 393 170</b>	<b>1 041 424</b>		<b>3 434 594</b>
<b>CHARGES</b>	Note 8				
Charges de personnel	8.1	1 725 950	653 005	11 578 868	<b>13 957 823</b>
Assistants, conseillers et participants temporaires	8.2	144 130	13 962		<b>158 092</b>
Boursiers	8.3	215 438	72 954		<b>288 392</b>
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.4	11 398	578		<b>11 976</b>
Recherche et autres accords	8.5	44 847	31 189		<b>76 036</b>
Gestion des achats et charges opérationnelles diverses	8.6	126 513	318 353		<b>444 866</b>
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7			238 627	<b>238 627</b>
Amortissement	8.8			524 908	<b>524 908</b>
Charges financières	8.10		15 981		<b>15 981</b>
<b>Total des charges</b>		<b>2 268 276</b>	<b>1 106 022</b>	<b>12 342 403</b>	<b>15 716 701</b>
Perte/(gain) de change net(te)	8.9	1 346 796		(4 041 425)	<b>(2 694 629)</b>
<b>TOTAL SURPLUS (DEFICIT) SUR L'EXERCICE</b>		<b>(1 221 902)</b>	<b>( 64 598)</b>	<b>(8 300 978)</b>	<b>(9 587 478)</b>
Dépenses d'investissements					
Inventaires		( 195 671)		291 633	<b>95 962</b>
Immobilisations corporelles		( 106 960)		152 356	<b>45 396</b>
Virements entre fonds	8.12	116 105			<b>116 105</b>
<b>TOTAL DES CHANGEMENTS DE SOLDES DE FONDS</b>		<b>(1 408 428)</b>	<b>( 64 598)</b>	<b>(7 856 989)</b>	<b>(9 330 015)</b>

**TABLEAU 3 – Etat du recouvrement des contributions des Etats participants**

**Centre international de Recherche sur le Cancer**  
**Etat des contributions à recouvrer**  
**Au 31 décembre 2020**  
(en euros)

Etats participants	Contributions 2020			Contributions des exercices financiers précédents			Solde total au 31 décembre 2020
	Contributions	Collecté	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 1 janvier 2020	Collecté en 2020	Solde au 31 décembre 2020	
Allemagne	1 137 018	1 137 018					
Australie	874 630	874 630					
Autriche	743 436	743 436					
Belgique (3)	743 436	743 436					
Brésil	874 630	511 634	362 996	208,366	208,366		362 996
Canada	874 630	874 630					
Danemark	743 436		743 436	753 457	743 436	10 021	753 457
Espagne	874 630	874 623	7	7	7		7
Etats-Unis d'Amérique	1 661 797	494 212	1 167 585	1,172,710	1,172,710		1 167 585
Fédération de Russie	874 630	874 630					
Finlande	612 241	612 241					
France	1 137 018	1 137 018					
Inde	743 436		743 436	753 457	753 457		743 436
Irlande	612 241		612 241				612 241
Italie	874 630	874 630					
Japon	1 661 797	1 661 797					
Maroc	612 241	612 241		622 649	622 649		
Norvège	743 436	743 436					
Pays-Bas (3)	743 436	743 436					
Qatar (3)	612 241	612 241					
République de Corée	874 630	796 377	78 253	19 874	19 874		78 253
République Islamique d'Iran (1)	612 241		612 241	444 614		444 614	1 056 855
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 137 018	1 137 018					
Suède	743 436	743 436					
Suisse	743 436	743 436					
<b>TOTAL</b>	<b>21 865 751</b>	<b>17 545 556</b>	<b>4 320 195</b>	<b>3 975 134</b>	<b>3 520 499</b>	<b>454 635</b>	<b>4 774 830</b>
<b>% de recouvrement</b>		<b>80.24%</b>					
<b>Contribution non inscrite au budget</b>							
Hongrie (2)	408 161	408 161					
<b>TOTAL</b>	<b>22 273 912</b>	<b>17 953 717</b>	<b>4 320 195</b>	<b>3 975 134</b>	<b>3 520 499</b>	<b>454 635</b>	<b>4 774 830</b>

(1) République islamique d'Iran: Participation acceptée en 2018. Les contributions 2018 et 2019 sont égales à 1/3 et 2/3 respectivement de la contribution statutaire des Etats participants du Groupe 5 et sont comptabilisées dans les contributions non inscrites au budget. La contribution 2018 a été partiellement reçue.

(2) Hongrie: Participation acceptée en 2019. La contribution 2020 est égale à 2/3 de la contribution statutaire des Etats participants du Groupe 5 et est comptabilisée dans les contributions non inscrites au budget. En plus de la contribution 2020, une contribution pour 2021 a également été reçue en avance (629 588€).

(3) En plus des contributions ci-dessus, les contributions statutaires 2021 de la Belgique (39 070€), des Pays-Bas (663€) et du Qatar (80€) ont été reçues en avance.